SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

SECTION I

Etudes lues à Ottawa, mai 1882, 1883, 1884.

NOS QUATRE HISTORIENS MODERNES — *Garneau — Bibaud — Ferland — Faillon*

NOS ARCHIVES

LES ABORIGÈNES D'AMÉRIQUE — *Leurs rites mortuaires.*

LES PAGES SOMBRES DE L'HISTOIRE

(Extrait des Mémoires.)

J. M. LeMoine.

CINQUANTE COPIES.

No.

SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA.

PATRON ET PRESIDENT HONORAIRE:

Son Excellence le Tres Honorable MARQUIS de LORNE, K. T., P. C., Gouverneur General du Canada.

OFFICIERS POUR L'ANNEE 1882-83:

Président: Sir J. W. DAWSON, Kt., C.M.G., LL.D., F.R.S.
Vice-Président: L'Hon. P. J. O. CHAUVEAU, LL.D., Docteur ès Lettres.

PREMIERE SECTION.—Litterature Française, Archeologie, Histoire et Sujets congénères.

Président: J. M. LEMOINE, Membre de la Société Americaine de France.
Vice-Président: FAUCHER DE SAINT-MAURICE, Membre de la Société des Gens de Lettres de France.
Secrétaire: BENJAMIN SULTE.

MEMBRES FONDATEURS:

Bégin (L'Abbé) D. D., Université Laval, Québec.
Bois (L'Abbé) Maskinongé, Québec.
Bourassa (Napoléon), Montréal.
Casgrain (L'Abbé), Docteur ès Lettres, Officier de l'Instruction Publique de France, Montréal.
Chauveau (L'Hon. P. J. O.), LL.D., Docteur ès Lettres, Officier de l'Instruction Publique de France, Montréal.
DeCazes (Paul), Québec.
Dunn (Oscar), Québec.
Fabre (L'Hon. Hector), Sénateur, Québec.
Faucher de Saint-Maurice, M. P. P., Membre de la Société des Gens de Lettres de France, Québec.
Fréchette (Louis H.), LL.D., Lauréat de l'Académie Française, Montréal.
LeGendre (Napoléon), Québec.
LeMay (Pamphile), Bibliothécaire de la Législature Provinciale, Québec.
LeMoine (J. M.), Président de la Société Littéraire et Historique, Québec.
Marchand (L'Hon. F. G.), Saint-Jean, Québec.
Marmette (Joseph), Québec.
Routhier (L'Hon. Juge), Docteur ès Lettres, Québec.
Sulte (Benjamin), Ottawa.
Tanguay (L'Abbé), Ottawa.
Tassé (Joseph), M. P., Ottawa.
Verreau (L'Abbé), Docteur ès Lettres, Officier d'Académie de France, Principal de l'École Normale Jacques-Cartier, Montréal.

Cette société composée de quatre-vingt membres et divisée en quatre sections, fut fondée à Ottawa, Canada, en 1882, par Son Excellence, le Très Honorable Marquis de Lorne, K. T., P. C., Gouverneur-Général du Canada; Sa Majesté la Reine Victoria, sur placet présenté par le Marquis de Lorne, permit à la Société de prendre le nom de Royale.

I.—*Nos Quatre Historiens Modernes, Bibaud, Garneau, Ferland, Faillon.*

Par James McPherson LeMoine, Président de la Section.

(Lu 25 Mai, 1882.)

Monographies.

Messieurs,—L'objet de cette solennelle réunion, est bien propre, ce semble, à causer aux Canadiens-Français de douces surprises, d'agréables émotions.

Le Marquis de Lorne, le représentant de notre Souveraine, désireux de laisser sur les rives du Saint-Laurent un utile souvenir, aussi bien qu'un durable monument de son administration, a fait choix d'un certain nombre de ceux qui s'occupent de science et de littérature, pour fonder, sous ses auspices, une association littéraire, destinée, osons le croire, à porter les plus heureux fruits. Il ne s'agit plus d'un projet de société ; *La Société Royale du Canada*, pour le progrès des sciences et des lettres, n'est plus à l'état de projet, elle est passée dans le domaine des faits.

Messieurs, que les temps sont changés ! Nous sommes loin, bien loin de l'ère néfaste où le peuple Canadien, par la voix de ses députés, était, chaque année, appelé à faire la lutte, lutte inégale, quelques fois acharnée, pour reclamer ce que la foi des traités lui avait garanti, les institutions, la langue de ses pères !

Aujourd'hui le Vice-Roi de la vieille Angleterre, plein de bon vouloir pour ceux qui parlent la langue française, se complait à leur faire une large part dans l'exécution de son généreux projet, en assignant une section entière de la *Société Royale du Canada* aux hommes de science ou de lettres les plus zélés qu'il a pû trouver dans cette nationalité, afin de perpétuer par les travaux de l'esprit, les traditions, les souvenirs, l'histoire d'un peuple jeune, cruellement délaissé, longtemps méconnu, assurément digne d'un meilleur sort—le peuple Canadien. Oui, messieurs, l'initiative dans cette idée de progrès, à cette nouvelle phase de nos destinées, nous la devons à Lord Lorne, le patron, le père de la Société Royale du Canada Si le temps le permettait, il serait intéressant de résumer comme étude et enseignement la carrière officielle de nos Vice-Rois, depuis l'immortel Champlain, "marin, explorateur, guerrier, administrateur, géographe et savant," jusqu'à l'homme d'état aux larges vues qui nous arrivait, en 1878, avec l'aimable princesse son épouse, placée si près du trône de la Grande Bretagne ; en présence de gens si bien renseignés, la tâche serait superflue. Toutefois, parmi les hommes distingués qui, sous le régime français, ont présidé aux destinées de la colonie, je ne saurais passer sous silence le savant Comte de la Galisonnière. Le portrait enchanteur que nous en a tracé le philosophe suédois, Peter Kalm, son hôte au château Saint-Louis en 1749, suffit pour rendre à jamais vivace et respectée la mémoire de cet ami des lettres.

Ceux d'entre nous qui, comme résultat de la lutte sanglante, mais féconde, provoquée, en 1837, par Louis Joseph Papineau, attendaient anxieusement le réveil des intelligences chez notre peuple, ont dû voir avec joie les œuvres des Bibaud, des Garneau, des Ferland,

des Faillon paraitre justement à temps pour dissiper les ténèbres et les préjugés qui obscurcissaient notre passé, pour éclairer les administrateurs éminents, sympathiques et lettrés, qui à de rares intervalles nous venaient d'outre-mer, tels que les Comtes d'Elgin, de Dufferin, le Marquis de Lorne. Oui, messieurs, ne craignons pas de le dire, de le proclamer hautement, c'est à la plume de nos hommes de lettres, au crayon de nos historiens, autant qu'au sang de nos martyrs politiques, que le Canada français doit le recouvrement, la restauration des titres de sa nationalité.

Abordons l'un des principaux objets qui doit occuper l'attention de cette section, l'histoire du Canada. Ceci me fournira l'occasion d'esquisser en quelques lignes la carrière, le génie, les traits distinctifs de ceux de nos écrivains modernes que l'on peut considérer comme les pères et les créateurs de nos annales : Bibaud,* Garneau,† Ferland,‡ Faillon.§ Je les mentionne d'après leur ordre chronologique. Rien de plus naturel au Canadien-Français que de tenir aux us et coutumes, aux traditions, à l'idiome de ses pères. La situation toute exceptionnelle que le sort des armes, en 1759, lui a faite en le transformant en sujet Britannique ; l'attitude plus qu'indifférente, presque hostile où il se trouve vis-à-vis de cette colossale république voisine Anglo-Saxonne de langage, de culte, de mœurs, de traditions ; le douloureux souvenir de l'accueil que les races latines ont même de nos jours rencontré en Amérique témoins le sort tragique de Maximilien, et ce terrible cri de ralliement de nos voisins le *Manifest Destiny*,‖ qui n'attend qu'une circonstance favorable pour retentir de nouveau, tout semble de nature à tenir le descendant de la vieille France en éveil ; et si ses pères retranchés derrière les traités de 1759 et 1763, ont trouvé sous l'égide de la Grande Bretagne paix et sécurité, les fils, par leur fidélité aux nouveaux souverains aussi bien que par leur persistance à lutter pour leurs droits, ont su conquérir et trouver dans la nouvelle constitution de 1867, de nouvelles garanties, plus d'espace, plus de liberté.

La voix de Lafayette et de Rochambeau, les arguments spécieux de Franklin et de l'Evèque de Baltimore, Carroll, au siècle dernier ont bien pû préoccuper le Canadien-Français un instant, mais le séduire—jamais ! Sentinelle incorruptible, il est resté fidèle au vieux drapeau de l'Angleterre en 1775. Il le tint haut alors, comme il le fit, en 1812, comme il l'eut fait, en 1860, si Sa Souveraine l'eut appelé sous les armes pour venger l'honneur de son pavillon, insulté sur le tillac du vapeur *Trent*, par le Commandant Wilkes.

A mes yeux, la présence dans cette société d'une section entière, exclusivement réservée aux lettres françaises, signifie beaucoup ; j'y vois encore plus qu'une idée de progrès, plus même que le culte de la littérature et des sciences ; c'est pour le Canada-Français comme la réalisation d'un beau rêve, l'épanouissement d'une sereine matinée après des nuits et des jours orageux ; c'est la justification des luttes de son passé, pour sauvegarder ce qui lui

---

* Histoire du Canada, M. Bibaud, 1ère Edition, 1841-43.

† Histoire du Canada, F. X. Garneau, 1ère Edition, 3 Vol., 1845.

‡ Cours d'Histoire du Canada, J. B. A. Ferland, Ptre., 2 Vols., 1861.

§ Histoire de la Colonie Française en Canada, Imprimerie Poupart, Davyl & Cie., Paris, 1865.

‖ Le *Manifest Destiny*, séduisante figure de rhétorique, lâchée sans doute pour regaillarder bien des " quatre juillets" futurs, par un des Présidents les plus marquants des Etats-Unis, M. Munroe. Cette doctrine prétend assigner de par la géographie et la " manifeste destinée," comme apanage final, à la Grande République Anglo-Saxonne, créée par George Washington et son sage aviseur, Benjamin Franklin, l'ancien Maitre-Général des Postes du Canada, le continent entier de l'Amérique du Nord. La " doctrine Munroe" n'est pas encore un fait accompli !

est le plus cher—sa langue, son histoire, ses institutions ; enfin c'est le couronnement d'une politique impériale, juste et généreuse, où pour lui l'égalité sociale marche de pair avec la conservation de ses traditions nationales, avec le développement de sa littérature naissante.

Messieurs, je crois donc interpréter vos sentiments et les miens en répétant : "Honneur au protecteur des lettres qui, plein d'amour, de respect pour l'idiome de Milton et de Shakespeare, sa langue maternelle enfin, a su faire une si large place dans cette société à celle de Bossuet et de Racine, qui est la vôtre ! Honneur au généreux homme d'Etat, nouveau La Galisonnière qui a su associer à son titre de représentant d'un des plus glorieux empires modernes, celui de protecteur des Muses, d'ambassadeur du progrès intellectuel et social !"

Entrons en matière. Au nombre des études dignes de fixer l'attention d'hommes sérieux et patriotiques, plaçons au premier rang l'histoire de son pays. Je dis "les hommes sérieux et patriotiques," car pour écrire cette histoire il faut non-seulement un esprit sérieux, cultivé, il faut en outre qu'à la science du passé, viennent s'ajouter l'amour du beau, le sentiment inné de ce qui est juste, la haine de l'injustice, le courage de ses convictions aussi bien que l'amour de la patrie. Quel est enfin le secret du charme de notre historien *national*, sinon ce patriotisme profond, ardent, dont les accents résonnent à l'oreille, comme le son de la trompette sur le champ de bataille. ? En parlant de Garneau, un (*) de nos écrivains avait en effet raison de dire : "On sent partout que le frisson du patriotisme a passé sur ces pages." Encourageons donc surtout les études qui tendent à vulgariser, à rectifier dans ses plus petits détails l'histoire du sol qui nous a vu naitre. "Les annales de notre Canada, a dit M. l'Abbé Ferland, il est vrai, n'ont pas ce cachet d'antiquité, empreint sur les pays de l'ancien continent, * * * * * * Tandis que les temps historiques de l'Europe ont une étendue ou, pour mieux dire, une profondeur qui fera toujours le désespoir des archéologues, au Canada, il suffit de remonter à deux siècles et demi pour assister avec Champlain à la fondation du fort et de "l'Abitation de Kebeck." Un siècle en arrière et l'on arrive aux profondes ténèbres dans le sein desquelles ont pris naissance les traditions huronnes et algonquines. En revanche, l'histoire du Canada jouit d'un avantage inconnu aux histoires européennes, qui, en remontant le cours du temps, vont se perdre dans les ténèbres de la fable. Au Canada l'histoire a assisté à la naissance du peuple dont elle décrit l'enfance et qu'elle voit arriver à l'âge viril. Elle l'a connu dans toute sa faiblesse ; elle a reçu ses plaintes lorsqu'il était tout petit et souffreteux ; elle a entendu ses premiers chants de joie ; elle est préparée à le suivre et à l'encourager dans les luttes que recèle encore l'avenir." Vous vous rappelez tous ces mémorables paroles.

Je ne saurais vous offrir, en ce moment, rien de plus acceptable, j'ose croire, qu'un rapide coup d'œil sur la vie et les œuvres de nos quatre historiens modernes : BIBAUD, GARNEAU, FERLAND, FAILLON.

GARNEAU.

D'après le Dictionnaire Généalogique de l'Abbé C. Tanguay, le fondateur de la famille de François Xavier Garneau faisait partie de la nombreuse émigration venue au Canada, du Poitou, en 1655. L'aieul de M. Garneau était un riche cultivateur de Saint-Augustin, près

* L'Abbé H. R. Casgrain.

Québec, et son sympathique biographe, M. l'abbé Henri Raymond Casgrain, s'appuyant sur les données de M. l'abbé Tanguay, assigne, comme jour de sa naissance à Québec, le 15 juin 1809. Avant d'entrer en cléricature chez feu M. Archibald Campbell, notaire, le studieux jeune homme apprenait les rudiments de la langue dans une des écoles fondées par un homme de bien et un ami des lettres, Joseph François Perrault, dont le patriotisme et les éminents services, viennent d'être signalés d'une manière si heureuse par le Docteur Prosper Bender, de Québec, son biographe.*

L'amour des voyages dévorait le jeune étudiant et après une intéressante excursion dans le Golfe Saint-Laurent, les Provinces Maritimes et le Haut Canada en 1828, le futur historien s'embarquait pour l'Europe le 26 juin 1831. A Londres, Garneau se plaisait à assister aux débats du Parlement Impérial, où il entendit souvent parler Daniel O'Connell, Lord John Russell, Lord Stanley, (Sir) Robert Peel, Richard Lalor Sheil, Joseph Hume, Arthur H. Roebuck.

(L'Hon.) Denis Benj. Viger, député par la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada auprès du gouvernement impérial, se trouvait alors à Londres. Il alla le visiter et devint plus tard son secrétaire, puis il séjourna pendant quelque temps à Paris et repartait pour le Canada le 10 mai 1833. De retour dans ses foyers, M. Garneau s'associa comme notaire, pendant un an, avec M. Besserer, alors membre de la Chambre d'Assemblée; puis, il entra comme comptable dans une banque; il n'y fit que passer: ses brillants essais poétiques, *Les Oiseaux Blancs*, *L'Hiver*, et *Le Dernier Huron*, datent de cette féconde période de 1832-37. F. X. Garneau, comme poete, n'a été apprécié qu'à demi; il est consolant de savoir que la plume élégante de M. Chauveau va tenter de mettre à sa place sur le Parnasse du Canada l'illustre écrivain. En 1840, M. Garneau jetait les bases de son *Histoire du Canada*. Le premier volume était livré à ses avides lecteurs en 1845, le second en 1846, le troisième en 1848. Le récit s'arrêtait à l'établissement de la constitution, en 1791. M. Garneau publiait en 1852 une seconde édition de son histoire. Son travail s'arrêtait à l'acte d'Union des deux Canada (1840). Une troisième édition de l'Histoire du Canada vit le jour en 1859. M. Andrew Bell, de Montréal, en 1860, en donna une traduction anglaise fort peu satisfaisante. En 1855, M. Garneau faisait insérer dans les colonnes du *Journal de Québec* le *Voyage en Angleterre et en France*. Ce fut en 1843 qui se firent sentir les premières atteintes de la cruelle maladie—l'épilepsie—qui vingt-trois ans plus tard le conduisit au tombeau. Pendant quelque temps on le rencontre dans les bureaux de la Chambre d'Assemblée comme sous-traducteur. En 1844, il fut nommé greffier de la cité de Québec; en 1846, il faillit succomber à une attaque de fièvre typhoïde. Il continua néanmoins, avec une exactitude exemplaire, à remplir les fonctions de greffier de la cité jusqu'en mai 1864. Une recrudescence de son vieux mal le força à résigner son emploi; et le Conseil de Ville lui vota, en reconnaissance des services qu'il avait rendus à la cité, une pension de retraite de £200 par année. Il décédait à Québec le 3 février 1866. En 1867, un mausolée fruit d'une contribution nationale, recevait les restes mortels de l'illustre historien. Que vous dirais-je, messieurs, que vous ne sachiez déjà, sur la vie et les œuvres de ce grand citoyen, de ce vrai patriote? Des relations personnelles, intimes même, avec notre éminent compatriote, pendant les dernières années de sa vie, sa présence sous mon toit à une réunion d'hommes de lettres que certaines circonstances m'empêcheront toujours

* Old and New Canada, Dawson Bros., Montreal.

d'oublier,* la part que je fus appelé à prendre comme président du comité de la souscription nationale à son mausolée en 1867, par la démission du président, Sir Narcisse F. Belleau, nommé en juillet de cette année aux fonctions de Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, le succès de mes démarches, auprès d'un bien vieil ami de M. Garneau, l'Hon. P. J. O. Chauveau, alors Premier Ministre de notre Province, que je conviai à venir faire l'éloge du regretté défunt à l'occasion de l'inauguration de ce monument au cimetière Belmont, ce qui nous a valu le magnifique discours que vous connaissez tous, ce sont là autant de doux souvenirs, que je pourrais ajouter aux esquisses du grand historien tracées avec tant de sympathie, de justice, d'élégance par MM. Casgrain, Chauveau, Lareau, Darveau et autres. Je vous ait dit qu'il existe trois éditions de l'*Histoire du Canada*, par Garneau. Il doit m'être permis de dire, j'ose croire, que l'amour filial de M. Alfred Garneau nous promet sous peu une quatrième édition, laquelle sera enrichie d'une biographie de l'historien, écrite par l'Hon. M. Chauveau. Elle résumera, n'en doutons pas, tout ce qui a été dit jusqu'ici sur le compte de l'éminent annaliste de notre passé.†
Si vous me demandez laquelle des trois éditions je préfère, je vous répondrai avec M. Lareau : "L'édition de 1845, la première qui renferme le premier jet, le fruit de la pensée intime de l'écrivain, l'opinion raisonnée du philosophe et du penseur." Ce qui frappe en feuilletant les pages de M. Garneau, c'est l'élévation des idées, l'indépendance de ses appréciations, le courage de ses convictions, la sûreté de ses jugements, le tout couronné d'un indicible élan de patriotique enthousiasme. On pourrait dire qu'aucun genre de gloire ne lui a manqué ; si l'avenir lui réservait une couronne d'immortelles, quelques-uns de ses contemporains, au moyen d'acerbes critiques, surent lui préparer une couronne d'épines qu'il trouva parfois pesante à porter.

"Pour apprécier avec justice et impartialité l'œuvre de M. Garneau," a dit M. l'abbé Henri Raymond Casgrain, "il faut se reporter à l'époque où il a commencé à écrire. Il traçait les premières pages de son histoire au lendemain des luttes sanglantes de 1837, au moment où l'oligarchie triomphante venait de consommer la grande iniquité de l'union des

(*) Voici ce que me fournit mon journal, à propos d'une petite réunion d'hommes de lettres, dans ma grande serre à Sillery, par une tiède journée d'octobre 1864. Le temps a fauché dru parmi les gais convives d'alors :—Un grand événement préoccupait l'Amérique Britannique toute entière. Sous la présidence du regretté Sir Etienne Paschal Taché, siégeait dans l'enceinte du Parlement à Québec, un sanhedrin imposant, où figuraient les délégués de toutes nos provinces. Il s'agissait, pour échapper à de graves complications, de présenter à notre métropole le cadre d'un nouveau pacte constitutionnel pour notre Canada. Les correspondants des grands journaux de l'Angleterre et des Etats-Unis s'étaient donné rendez-vous à Québec pour renseigner le public sur ce qui s'y passerait. Parmi les "lions" du journalisme installés dans la vieille Capitale, le plus connu était sans contredit le spirituel George Augustus Sala, correspondant du *Telegraph*, grand journal de Londres. A la sollicitation de quelques familiers, il fut décidé d'inviter, à une petite fête champêtre, les hommes les mieux posés dans notre monde littéraire, pour leur faire faire la connaissance de M. Sala, et, au besoin, pour le renseigner sur ce qui touchait au Canada. Les invités, sans être nombreux, représentaient des talents et des spécialités de plusieurs genres. D'abord, une des plus fortes plumes du journalisme en 1864, l'Hon. Joseph Cauchon ; un fin causeur et un savant, ce pauvre Professeur Hubert LaRue, décédé si prématurément pour la science ; un publiciste distingué, Jean Charles Taché ; nos deux historiens, Garneau et Ferland. L'âme de la fête était le spirituel, le caustique George Sala. Il causait en français avec une singulière facilité. L'abbé Ferland semblait avoir recouvré sa vieille verve gauloise ; LaRue décochait ses traits ardents à droite et à gauche ; Taché se croyait en conscience tenu de le contredire en tout et partout ; le grave Garneau écoutait en souriant les fines reparties de Sala. Cette réunion d'esprits d'élite, douce et triste à la fois par les trouées que la mort y a faites, restera longtemps gravée dans ma mémoire.

† M. Chauveau, depuis cette date, 25 mai 1882, s'est noblement acquitté de la tâche que lui imposait l'amitié (août 1883.)

deux Canadas, lorsque par cet acte elle croyait avoir mis le pied sur la gorge de la nationalité canadienne. La terre était encore fraiche sur la tombe des victimes de l'échafaud et leur ombre sanglante se dressait sans cesse devant la pensée de l'historien, tandis que du fond de leur lointain exil les gémissements des canadiens expatriés, leur prêtant une voix lugubre, venait troubler le silence de ses veilles."

Le cadre que je me suis tracé me défend de discourir au long de nos quatre historiens, Bibaud, Garneau, Ferland, Faillon.

Je ne saurais assez louer le discours préliminaire de l'*Histoire du Canada* de Garneau. C'est une admirable revue des découvertes, des aspirations, du progrès de trois siècles, où l'affranchissement de la pensée, le réveil des intelligences, l'émigration européenne en Amérique, sont notés et traités de main de maitre.

Comme l'a dit un jeune et laborieux littérateur moissonné à la fleur de l'âge, Ls. M. Darveau, l'*Histoire du Canada*, par Garneau, "n'est pas seulement un livre admirable, mais c'est comme un monument impérissable où l'auteur avait gravé avec le poinçon de l'historien tous les hauts faits pour ainsi dire légendaires, toutes les actions héroïques, tous les événements mémorables, tous les travaux herculéens, toutes les découvertes presqu'incroyables, dont le Canada a été le théâtre depuis sa découverte jusqu'à l'époque de l'union des deux provinces canadiennes en 1840. Il a fait, avec le pinceau brillant et correct d'un artiste, et en même temps avec la verve et l'entrain d'un poète, le tableau de la découverte du Canada, la description topographique du pays, des mœurs, des habitudes, des vices, des qualités, des goûts, des aptitudes, en un mot du caractère des aborigènes ; enfin, des discussions, des débats parlementaires, luttes pacifiques bien qu'émouvantes et pleines de dangers et d'incertitude pour l'avenir de notre race. Ces différents sujets sont traités avec une admirable lucidité de style, des aperçus pleins de finesse et d'à propos, des déductions savantes, d'une portée remarquables."

J'aime, messieurs, à vous rappeler ce que nos intelligences d'élite ont pensé du grand écrivain.

M. Darveau emprunte à un professeur distingué, M. l'abbé Ed. Méthot, que je désirerais voir dans cette réunion, l'appréciation qu'il faisait de deux de nos historiens, Ferland et Garneau, à l'Université Laval, à l'inauguration de son cours de littérature de 1861-2. Pour faire le parallèle des deux historiens, il se servait d'une figure aussi belle que bien appropriée. Il comparait l'*Histoire du Canada* à "un colossal et magnifique palais dont l'architecture était noble, sévère, correcte, belle et magistrale, frappant d'étonnement et d'admiration le regard du visiteur," et le *Cours d'Histoire du Canada* à "un parc immense, ou bien encore à un grand jardin charmant, plein d'ombre, de fruits et de fleurs, où le promeneur fatigué passe et oublie les heures en parcourant à pas distrait, et sans but précis, des sentiers, des avenues resplendissants de verdure, et émaillés de fleurs et de feuillage, jusqu'à ce qu'enfin, gagné par la poésie du lieu et plongé dans une douce rêverie, il s'égare dans les mille cercles de ce labyrinthe enchanteur."

Ce serait téméraire de ma part de prétendre ajouter aucune nuance, aucun ornement à ce charmant croquis de M. l'abbé Méthot.

BIBAUD.

Michel Bibaud naquit à la Côte des Neiges, près de Montréal, le 20 janvier 1782. Issu d'une ancienne famille française qui s'était fixée au Canada, il fit un cours d'études au

collége de St. Raphaël, et plus tard il étudia sous le vénérable Messire Roque. Le *Spectateur Canadien*, dont il épousa de bonne heure les doctrines libérales, contient un grand nombre de ses premiers écrits.

En 1815, il fonda à Montréal l'*Aurore des Canadas* qu'il continua de rédiger jusqu'en 1819. Dans ces deux feuilles, il formula un protêt énergique contre le projet d'union du Haut et du Bas Canada qu'on agitait alors. On trouve encore, dans les collections de nos bibliophiles, les séries mensuelles d'une publication fort populaire, fondée par lui en 1825—*la Bibliothèque Canadienne*—répertoire anecdotique, historique et poétique. En 1830, cette utile *Revue* dût s'effacer devant le premier volume de poésies canadiennes, *Epitres, Satires, Chansons*, par M. Bibaud. En 1832 parut son *Magazin du Bas-Canada*, interrompu après deux ans d'existence. Le *Magazin du Bas-Canada* eut pour successeur l'*Observateur Canadien*. En 1842, après une précaire existence d'une année, expirait un autre enfant de sa féconde plume, l'*Encyclopédie Canadienne*. En 1843 parut "revue, corrigée, augmentée," la seconde édition de son *Histoire du Canada, sous la domination française*, dont une première édition avait vu le jour à Montréal en 1837—au fort de la tourmente révolutionaire.

En 1844, il fit suivre ce volume d'un autre, intitulé : *Histoire du Canada et des Canadiens, sous la domination anglaise*. Pendant tout le cours de sa longue et laborieuse carrière, M. Michel Bibaud trouvait des loisirs pour alimenter de ses écrits la presse quotidienne. Enfin la mort venait surprendre ce vétéran de notre littérature, à l'âge de 75 ans, le 3 août 1857, à Montréal, dans les bureaux de l'exploration géologique du Canada, où il était employé comme traducteur-français.

Je laisserai de côté les premiers essais en prose et en vers de M. Bibaud, pour aborder de suite celui de ses ouvrages qui nous intéresse le plus, son *Histoire du Canada*, l'œuvre qui, au rapport de M. Lareau, rendit remarquable, dans l'histoire des lettres canadiennes, l'année 1844.

Bibaud a tenté, par ce durable monument de son érudition, de rencontrer un besoin urgent, de combler une grande lacune. On avait bien l'estimable et volumineuse histoire du père Charlevoix ; mais elle n'embrasse qu'une partie de nos annales et s'arrête à 1725—on avait aussi les œuvres de Smith, de Danville, de Raynal, mais ni les uns, ni les autres, ne nous ont donné une relation complète, ni exacte.

Bibaud n'a ni les profondes études de Ferland—ni l'esprit philosophique de Garneau—ni ce merveilleux don de pénétration et d'analyse qui distingue M. Faillon. Son principal mérite est d'avoir frayé la route pour ses laborieux successeurs, de leur avoir aplani la voie, en leur indiquant les sources où ils pourraient puiser.

Au reste, ceux qui lui ont succédé ont eu l'avantage de consulter des documents mis au jour trop tard pour être utilisés dans ses travaux. Car, chez nous, la découverte, la restauration de nos archives, la manifestation au grand jour des "Matériaux" pour notre histoire, est de fraîche date.

Dans un style sobre, peu colorié, Bibaud a narré ce qui s'est passé au Canada, depuis le berceau de la colonie, sans toujours jeter un coup d'œil au-delà de l'océan, ou même au delà de la frontière, pour remonter aux causes, dévoiler les motifs secrets des puissances européennes, faire ressortir l'influence que la guerre de l'indépendance des Etats-Unis a eue sur nos destinées coloniales.

M. Bibaud, étroitement associé par ses nombreux écrits en vers et en prose, à l'aurore

de notre jeune littérature, laissa à son pays, à sa famille, un nom respecté, une enviable réputation.

FERLAND.

C'est à la métropole commerciale de la Province de Québec, à Montréal, que revient l'honneur d'avoir donné le jour au savant historien Ferland. Jean Baptiste Antoine Ferland naquit à Montréal, le jour de Noel, 1805. Il descendait d'une ancienne famille du Poitou, dont un des membres vint s'établir dans l'Ile d'Orléans, vers le milieu du dix-septième siècle. Son père Antoine Ferland, originaire de Saint Pierre, étant mort jeune, sa mère Elizabeth Lebrun Duplessis, fille d'un des quatre avocats qui demeurèrent en Canada après la cession, alla se fixer en 1813, à Kingston, où le jeune Ferland, avec l'usage de la langue anglaise, apprit aussi les rudiments de la langue française, sous l'abbé Gaulin, plus tard évêque de Kingston. Puis on le trouve au collège de Nicolet. Là, Mgr. Plessis, remarquant ses aptitudes, le choisit comme son secrétaire. Plus tard, abandonnant cette charge pour l'enseignement, le jeune lévite devint professeur de rhétorique et de philosophie au collège de Nicolet. Il reçut les ordres sacrés en 1828 et, sur le champ, fut nommé vicaire à Québec. En 1834, lors de l'épidémie du choléra, il devint chapelain de l'Hôpital de Marine; en 1848, il était supérieur du collège de Nicolet.

Depuis 1850 il était attaché à la cathédrale de Québec, membre du conseil de l'évêque, chapelain de la garnison, doyen de la faculté des arts et professeur d'histoire du Canada à l'Université Laval. En 1854, il desservait St. Colomb de Sillery, près Québec; ce qui lui fournit l'occasion de publier dans le *Journal de Québec* des notes historiques pour compléter le beau travail sur le commandeur de Sillery, dû à la plume de l'érudit abbé Louis Bois. Le premier écrit de M. Ferland, qui révéla l'étendue de ses recherches, et la sureté de son jugement en matière littéraire, fut sa verte réplique—brochure de 79 pages—aux insinuations malveillantes, aux données inexactes contenues dans l'*Histoire du Canada* de l'abbé Brasseur de Bourbourg, jeune prêtre français qui, en 1852, visitait le Canada. Puis parurent ses *Notes sur les Régistres de Notre Dame de Québec*, utile compilation dont le public demandait, plus tard, une seconde édition. En 1865, paraissait dans le *Foyer Canadien* un travail fort précieux de l'abbé Ferland sur la Gaspésie, intitulé "*Journal d'un voyage sur la côte de Gaspé*," "*Voyage au Labrador*," "*Louis Olivier Gamache*"; en 1863, *Notice biographique sur Mgr. Joseph Octave Plessis, évêque de Québec*. C'est plus qu'une sympathique biographie d'un grand évêque, injustement attaqué par l'abbé Brasseur; c'est un résumé de l'histoire religieuse et politique de la province de Québec, de 1791 à 1825. Son *magnum opus* enfin, le *Cours d'histoire du Canada* 1534-1759, contenant le résumé de ses mémorables leçons comme professeur d'histoire à l'Université Laval, vit le jour en 1861, c'est-à-dire que le premier volume se publiait sous sa direction cette année-là, à l'atelier de M. Côté. La mort terminait à Québec, le 8 janvier 1864, les jours bien remplis de ce savant. Un autre homme dévoué et érudit, l'abbé Chs. Laverdière, mort aussi à Québec, en 1873, se chargeait de mettre en ordre les matériaux et les notes laissés par l'abbé Ferland, pour le second volume de son œuvre, lequel parut à Québec en 1865.

Chez l'abbé Ferland, comme écrivain, il y a deux hommes tout à fait distincts. Il y a d'abord l'élégant, le gracieux chroniqueur, esquissant avec une verve toute gauloise la carrière accidentée et mystérieuse du légendaire pirate de l'Ile d'Anticosti: Louis Olivier

Gamache, ses relations quotidiennes avec son familier, le Prince des Ténèbres, etc. Puis, la scène change, c'est un polémiste vigoureux, frappant d'estoc et de taille, donnant des leçons d'histoire, quelquefois de bienséance, à un jeune écrivain français irréfléchi, l'abbé Brasseur de Bourbourg, ou bien encore, un antiquaire, nouveau Monteil, exhumant sur l'origine de nos familles mille détails curieux et inconnus, tirés des archives poudreuses de nos églises paroissiales.

Chez M. Ferland, il y a surtout le docte, le grave professeur d'histoire—comblant avec une rare industrie les lacunes, corrigeant les erreurs de dates chez ses devanciers ; méthodique en tout, annaliste infatigable développant, avec un rare talent, les origines, les épreuves, les succès de cette mission de la vieille France, dans la nouvelle, qu'il préconise comme providentielle. Il en est qui prétendent trouver dans le *Cours d'Histoire du Canada* les annales seules du progrès du catholicisme dans la colonie, mais il est facile d'y découvrir un programme bien plus vaste.

Dans une lettre que M. Garneau adressait à M. l'abbé Ferland en 1861, le remerciant pour le premier volume du *Cours d'Histoire du Canada* qu'il avait eu la complaisance de lui envoyer, nous trouvons des lignes qui font également honneur aux deux hommes : "M. Garneau est passé chez M. Ferland pour lui exprimer personnellement toute sa reconnaissance et parler avec lui de leur chère patrie, mais il n'a pas été assez heureux pour le rencontrer. M. Garneau aurait voulu causer avec une des lumières du Canada sur la foi qu'on doit avoir en notre nationalité et sur les moyens à suivre pour en assurer la consommation. Celui qui a su développer avec tant d'exactitude nos origines historiques doit être pénétré plus qu'un autre des sentiments de la foi."

L'on trouve chez le vénérable historien trois éminentes qualités : érudition, pureté de style, charme indicible de diction. Ajoutons à cela, dans le commerce de la vie une aimable franchise, une constante loyauté dans ses procédés, de la noblesse dans les sentiments, une prodigieuse mémoire de faits, de dates, toujours à la disposition de ceux qui le consultaient, et l'on aura une idée du mérite de ce savant si justement regretté.

FAILLON.

Etienne Michel Faillon naquit à Tarascon, département des Bouches du Rhône, le 1er mai 1799.

Vers 1812 il alla commencer ses études classiques au collège d'Avignon. L'atmosphère religieuse de cet antique séjour des Papes, au moyen âge, depuis le XIIe au XIVe siècle, semble avoir exercé une durable influence sur le jeune Faillon.

Vers l'année 1818, il vint à Paris faire son cours de théologie, et entra à St. Sulpice vers 1820.

En 1829 on le retrouve directeur du Séminaire de Paris.

Une de ses premières entreprises littéraires fut d'esquisser la carrière de M. Olier, fondateur de St. Sulpice, lequel, comme l'on sait, avait pris une large part à la colonisation de la nouvelle France—surtout, à l'établissement de Ville-Marie.

En 1854, M. Faillon publiait la "Vie de la Vénérable Marguerite Bourgeois," fondatrice de la Congrégation de Notre Dame, qui vint au Canada avec M. de Maisonneuve, le fondateur de Montréal. Vers le même temps paraissait en deux volumes 8vo., une bio-

graphie de Mademoiselle Mance—fondatrice de l'Hôtel-Dieu—et une biographie de Madame d'Youville, fondatrice des Sœurs Grises (Sœurs de Charité) en Canada.

C'est par ces importants travaux, qui embrassent une notable partie de notre histoire, qu'il préludait à son œuvre principale, l'*Histoire de la colonie française en Canada.*

Ce colossal travail, imprimé avec luxe à Paris, devait comprendre dix volumes, in quarto, dont trois seulement ont paru—deux en 1865—le 3e en 1867.

Il ne va pas au-delà de 1675, mais l'infatigable annaliste a laissé les matériaux, pour mener le récit jusqu'à l'année 1759.

Dans le but de se renseigner sur les lieux, l'abbé Faillon entreprit trois voyages au Canada.

Il arrivait à Montréal en 1849, repartait en 1850, revenait en 1854. Il y séjourna trois années de 1858 à 1861, obéré de travail, livré à d'incessantes recherches, employant comme copistes six assistants, trois secrétaires. Aux jours si sombres pour la France de l'année 1871, M. Faillon expirait à Paris, le 25 octobre, âgé de 72 ans.

Saluons ce zélé chercheur—ce travailleur infatigable qui a passé au Canada sept années de sa laborieuse existence, pour compléter nos annales—qui, par ses travaux, ses recherches colossales, a mérité le nom de Bénédictin de la Nouvelle France.

De son récit qui devait s'étendre depuis la première navigation de Jacques Cartier, jusqu'à la fin de l'occupation du gouvernement français en 1760, il n'y a eu que trois volumes de terminés ; ils nous conduisent jusqu'à l'année 1675.

Pour remplir le cadre que messire Faillon s'était tracé, il reste encore à publier sept volumes ; et, si nous sommes bien renseignés, nous avons lieu de croire que cette tâche herculéenne sera menée à bonne fin.

Si l'on veut juger de l'étendue de ses recherches, on en trouvera la preuve dans les citations qu'il donne si abondamment à la marge des pages. Les ouvrages qui concernent l'Amérique sont comme l'on sait fort nombreux. Charlevoix en cite à lui seul plus de quatre-vingts ; on en retrouve la plupart, dans les citations de M. Faillon : il faut, de plus, y ajouter d'autres sources considérables d'informations, où il est allé puiser.

"Il a," dit son biographe, M. Desmazures, "parcouru les actes de l'Etat Civil des principales paroisses du Canada ; il a lu les documents déposés dans les communautés religieuses du pays et ensuite les documents des maisons-mères de ces communautés, en France ; il a compulsé les archives de la marine—celles du ministère des affaires étrangères, celles du ministère de la guerre, du dépôt des fortifications, les archives de l'Etat—les MSS. des grandes bibliothèques de Paris, du séminaire de St. Sulpice, de la préfecture de Versailles, de l'archevêché et de la préfecture de Rouen, du Musée Britannique," ajoutons, de la Propagande, à Rome.

"Dans son introduction où il parle des premiers voyages du commencement du seizième siècle accomplis par Jacques-Cartier, il ne se contente pas de faire mention des sentiments des principaux auteurs sur la date des premiers explorateurs du continent transatlantique, mais il les cite tels que Davity, qui écrivait en 1660, Brutel de la Rivière en 1727, l'Art de vérifier les dates, et Ramusio : en indiquant avec soin l'édition, l'endroit, la page, de manière à faciliter toute recherche à ceux qui voudraient vérifier les textes, les constater et en apprécier la valeur. Ensuite il prend le récit de Jacques Cartier, et l'analyse, puis le commente avec les réflexions les plus judicieuses. Enfin il prend soin de l'appuyer des pièces justificatives qu'il a su trouver en grand nombre, il cite les lettres patentes de François

Ier, accordées à Jacques Cartier en 1540, sur la recommandation instante de Philippe de Chabot, grand Amiral de France ; il cite encore les passages des relations de Champlain, de Lescarbot, du pilote Alfonse, de la Saintonge, qui confirment les assertions de leur illustre devancier."

Voilà sous quels traits M. l'abbé Desmazures, nous révèle l'historien Faillon, et bien que chez ce dernier je cherche en vain cet élan de patriotique enthousiasme de l'historien *enfant du sol*, François-Xavier Garneau, je vous avouerai que pour sa profonde science, grande est mon admiration. Je regrette, toutefois, oserai-je vous le dire, de rencontrer dans l'habile annaliste, non l'historien impartial de l'origine et des progrès de tout un peuple, mais plutôt l'historien de la grande cité de Ville-Marie, le panégyriste perpétuel de l'ordre de St. Sulpice, dont M. Faillon a décrit si bien le fondateur, M. Olier, et souvent, le dépréciateur de Québec et de son éminent prélat, Monseigneur de Laval.

Telle est, messieurs, une courte esquisse de la vie et des travaux de ces hommes estimables, à des titres divers, mais qui en possèdent tous un que nous ne pouvons méconnaitre, je veux dire un titre bien établi à notre reconnaissance.

Puisse leur exemple trouver de nombreux imitateurs ! Le champ de notre histoire est assez vaste, assez riche pour que l'on puisse trouver à y glaner, même après des moissonneurs aussi laborieux, aussi infatigables !

SEC

tude
class

depu
tout

Dépa
homm
Cepe
Brym
cette

M. l'
de l'
bien

l'inté
zèle

aspec
1
la Co
2
juillet
J
conna
plus
ment
beaux
dans
compt
journa
S
docum

* R

Les Archives du Canada.

Par J. M. LEMOINE.

(Lu le 23 mai 1883.)

Messieurs,—Parmi les sujets dignes de fixer l'attention de ceux qui s'occupent d'études historiques, je n'en connais aucun d'un intérêt majeur à celui de la collection, du classement et de la garde des archives du Canada.

Si les démarches prises et les résultats obtenus par les diverses administrations qui depuis dix ans se sont succédé, à Ottawa, sont de nature à nous réjouir, n'allez pas pour tout cela croire que la tâche soit achevée, que le dernier mot soit dit.

La création d'un Bureau des archives publiques ou plutôt l'érection d'une division du Département de l'Agriculture, à Ottawa, en un dépôt d'archives, date de 1872 : plusieurs hommes d'état peuvent avec raison réclamer leur quote-part dans cette œuvre de progrès. Cependant un nom s'y rattache davantage : celui de son premier archiviste, M. Douglas Brymner, dont les rapports annuels,* soumis à la Législature, jettent beaucoup de jour sur cette question.

M. Brymner a eu aussi pour collaborateur un archéologue que vous connaissez tous : M. l'Abbé H. Verreau ; ces deux chercheurs ont eu mission d'aller fouiller dans les archives de l'Europe et d'y puiser nombre de documents, de MSS., indispensables pour étudier, bien comprendre, bien compiler nos annales.

Les remarques que je me permettrai, tout en remerciant nos hommes d'Etat pour l'intérêt qu'ils ont manifesté dans cette question, n'ont d'autre but que celui de stimuler le zèle de nos archéologues à de nouvelles découvertes.

Cette intéressante étude des archives est fort vaste. Elle se présente sous un double aspect :

1o. L'histoire des huit provinces de l'Amérique Britannique du Nord, autrement, de la Confédération canadienne.

2o. L'histoire de la Confédération canadienne depuis la date de son établissement, 1er juillet 1867.

Je n'ai pas la prétention de vous renseigner sur les sources de notre histoire : vous les connaissez comme moi, ces glorieuses, ces dramatiques annales de la plus ancienne, de la plus pittoresque province de la Confédération : la province de Québec. Vous savez également combien de difficultés ont été aplanies pour l'historien moderne, par l'impression en beaux volumes de ces mille et un MSS. et mémoires vermoulus, raturés, illisibles, qui, dans le passé faisaient pâlir nos archéologues : les *Relations*, le journal des Jésuites, les compte-rendus, les correspondances officielles de nos Gouverneurs, de nos Intendants ; les journaux circonstanciés des divers sièges de notre vieille capitale, etc.

Si vous me demandez si réellement il existe à l'étranger grand nombre de ces antiques documents, que dirai-je, ces lambeaux de la patrie, dispersés, je vous répondrai qu'ils

* Reports on Public Archives to Minister of Agriculture, Ottawa, 1872, 1873, 1874, 1881, 1882.

se peuvent compter, non pas par centaines, mais par milliers ; que le contenu de la plupart nous est encore entièrement inconnu ; que partant, il est impossible d'écrire une histoire complète, circonstanciée de la Confédération, sans avoir accès à ces sources de renseignements. A peine une des grandes capitales de l'Europe, une des villes maritimes de la France, notre ancienne mère-patrie, qui n'en possède quelque riche dépôt ou quelques fragments : Londres, Paris, St. Petersbourg, Rome, Copenhague, Amsterdam, Madrid, Bruxelles, Berlin, Rouen, Rochefort, Le Havre, Dieppe, Bordeaux, Marseilles, etc. ; au reste sur ce point, si vous désirez vous renseigner spécialement, consultez l'excellent rapport que M. l'Abbé Verreau présentait à la Législature fédérale le 31 décembre 1874.

Je n'ai jamais été plus vivement impressionné de l'importance que les grandes nations de l'Europe attachent aux dépôts de leurs archives nationales, que lorsque je pénétrais tout récemment dans la vaste salle circulaire du *British Museum* * à Londres. Après avoir contemplé les amas de parchemins, de records, de rôles, etc., enfouis sur les rayons des magnifiques bibliothèques de l'université de Cambridge, du *War office*, de la Tour de Londres, etc. Il m'eût fallu des mois entiers pour compulser les 2,647 volumes de la collection qui m'intéressait le plus, la collection *Haldimand* et les nombreux volumes MSS. du colonel Bouquet. Si notre métropole est si riche en matériaux pour son histoire et pour l'histoire de ses grandes colonies, il ne faut pas oublier qu'elle s'étudie à collectionner et à conserver ses archives publiques depuis huit cents ans. Une partie notable de ces mêmes archives, comme vous savez, a été perdue de 1135 à 1272, aussi bien que pendant les guerres sanglantes des deux Roses (1455 à 1461).

Edouard III, en 1473, dans une ordonnance faisait déclarer que " les archives publiques sont considérées comme le témoignage de la nation, et il est ordonné qu'elles soient accessibles à tous les sujets du roi."

Sous le règne d'Elizabeth (1559–1603) une enquête fut instituée au sujet des archives du Parlement. " Jacques I (1617) eut l'idée de créer un bureau des papiers d'Etat et un bureau des archives générales. Charles I nomma une commission chargée de rechercher toutes les archives appartenant à la couronne." J'emprunte ces citations à M. Brymner. Au reste ces enquêtes furent continuées par la Reine Anne, par George I, George II, George III. Et si la Couronne crut devoir intervenir et affecter de fortes sommes pour sauvegarder, restaurer, recueillir et classer les archives du royaume, ce n'était pas sans besoin. Il n'y a pas qu'en Canada, où des documents précieux pour la science et l'histoire ont été perdus à jamais, relégués qu'ils étaient dans d'humides caveaux, tels que nos palais de justice en avaient encore tout récemment, tels qu'il en existe encore, je regrette de l'avouer ; " ainsi, on découvrit que les archives de la chancellerie de l'Echiquier, à Londres, étaint entassées dans 600 sacs, excessivement sales, dans des hangards formant dépendances des écuries du Roi. Ces hangards contenaient, entassés, dans l'état le plus déplorable, 4,136 pieds cubes d'archives nationales ; à part la poussière accumulée pendant plusieurs siècles, on trouva tous les documents excessivement humides, lorsque les opérations commencèrent. Quelques-uns étaient inséparablement collés aux murs de pierre. On pouvait voir de nombreux fragments qui avaient échappé aux complets ravages de la vermine, et plusieurs en étaient au dernier degré de putréfaction. La détérioration et l'humidité en avaient rendu un grand nombre si fragiles que l'on pouvait à peine les toucher ; d'autres, particulière-

* Le *British Museum* contenait 47,693 volumes manuscrits, lors de la visite de M. D. Brymner. (Voir Rapport 1881, p. 40.)

ment ceux qui étaient en forme de rouleaux, étaient tellement collés ensemble, qu'il était impossible de les dérouler. On y trouva empâtés cinq ou six squelettes de rats, et des os de cette vermine étaient distribués dans toute la masse ; c'était un véritable charnier, et lorsque l'on commença à remuer ces archives nationales, on employa un chien pour faire la chasse aux rats que l'on avait dérangés dans leurs retraites." Sous des formes non moins déplorables, la même incurie, les mêmes désastres ont frappé, ont détruit même en Canada, une majeure partie des matériaux les plus indispensables pour compiler nos annales.

Vous connaissez l'histoire du MSS. du *Journal des Jésuites*, arraché à la boite au bois du gardien de l'ancien parlement à Québec, juste au moment où il allait servir de combustible : une partie au moins, comme par miracle, a échappé au vandalisme.

Je me rappellerai toujours, quoiqu'avec regret, un petit incident dont je fus témoin dans mes tournées officielles, dans le comté de Portneuf. On m'avait invité à inspecter le site et les ruines de l'historique Fort Jacques-Cartier sur la rive escarpée de la rivière qui porte ce nom, à vingt-sept milles en haut de Québec.

J'étais en effet bien curieux d'aller étudier, sur les lieux même, le fier donjon où l'héroïque Lévis, après la terrible journée du 13 septembre 1759, était allé caserner sa poignée de braves, et où les troupes françaises sous le marquis d'Albergotti avaient tenu bon jusqu'au 1er septembre 1760 ; plusieurs familles françaises occupaient les environs du fort, et communiquaient chaque jour par lettre ou autrement avec la garnison. Il y avait, m'avait-on dit, chez une famille des environs, portant un vieux nom historique, des liasses de lettres se rattachant à cette désastreuse période. Après avoir scruté les fossés, les ravelins, les ouvrages en terre du fameux fort, j'allai cogner à la porte d'une opulente métairie qui était censée posséder les trésors que je viens d'indiquer. Je demandai ce que l'on avait fait de toutes ces lettres, etc. On me répondit que le temps avait été où le grenier regorgeait de lettres et paperasses écrites avec cette antique calligraphie française que vous connaissez tous, mais qu'il n'en restait plus ; que la portion que la vieille ménagère de céans n'avait pas employée à allumer son feu, un marchand de guenilles de Québec, M. Reed, l'avait achetée à trois centins la livre pour le convertir en papier.

Voilà la triste histoire de mille et un documents historiques de valeur qui existaient naguère chez nous, et qui maintenant sont introuvables.

Messieurs, les temps ont changé ; une ère nouvelle, une ère de réhabilitation a lui pour les lettres. Nos hommes d'Etat pris d'un beau zèle pour tout ce qui se rattache au progrès intellectuel ou moral, se sont donné la main, ont déclaré la guerre aux préjugés du passé ; voilà, comment, il se fait que depuis dix ans, d'innombrables séries de lettres, de mémoires, de documents officiels, de papiers de famille même, oubliés dans les grands dépôts d'archives au-delà des mers, ont repris le chemin de la patrie et n'attendent dans les voûtes du bureau à Ottawa, que la main ou l'œil scrutateur de l'archéologue ou de l'historien, pour les mettre au grand jour. Avant bien longtemps, le reproche que l'on nous jette à la figure qu'il est impossible d'écrire une histoire complète du Canada, n'aura plus de raison d'être.

L'avenir nous prépare, osons le croire, de douces surprises ; la collection de documents, classés et soigneusement gardés à Ottawa, se développera avec le concours des provinces en un vaste dépôt d'archives nationales, et préparera, pour nos historiens, le couronnement du majestueux édifice auquel servent d'appuis et de colonnes, les noms vénérés de Bibaud, de Garneau, de Ferland, de Faillon.

SE

ME

leur

vain
cette
ces c
siècl

logiq
lonne
Pacif
comn
I
poète
l'arch
parm
Burne
C
cherc
écrits
origin
variés
J
à leur
nation
hiérog
ustens
velle a
E
C
Unis.
S
reste M

IX. — *Les Aborigènes d'Amérique — Leurs rites mortuaires.*

Par J.-M. LEMOINE.

(Lu le 22 mai 1884.)

MESSIEURS,

Les amis de l'histoire et de l'archéologie parmi vous me sauront gré, j'ose le croire, de leur soumettre quelques observations sur les rites mortuaires des aborigènes de l'Amérique.

N'allez pas croire que Sagard, Marc Lescarbot, Lafitau Perrot, Charlevoix et les écrivains qui leur ont succédé, nous aient donné le dernier mot sur tout ce qui se rattache à cette question si complexe : l'origine de l'homme rouge d'Amérique — le farouche roi de ces contrées, que les premiers explorateurs y rencontrèrent au commencement du seizième siècle ou avant.

L'archéologie américaine — l'américanisme, comme on dit en France — l'étude philologique et ethnologique des races primitives de ce continent, ces innombrables tribus échelonnées du Labrador aux montagnes Rocheuses — depuis le Mississipi jusqu'à la mer Pacifique — voilà, n'en doutons pas, un sujet d'un intérêt majeur pour une association comme la nôtre.

Pourquoi le Canada français n'aurait-il pas ses archéologues aussi bien que ses poètes et ses littérateurs ? En ce moment, la France scientifique s'occupe activement de l'archéologie de l'Amérique ; et la *Société américaine de France*, établie en 1857, compte parmi ses fondateurs toute une pléiade de savants, tels que Malte-Brun, Alfred Maury, Burnouf, Bonnetty, Cortambert, Léon de Rosny, Madier de Montjau, Tomard, Lacaze.

Chez nos compatriotes d'une autre origine, au Canada, l'on voit un groupe de zélés chercheurs : MM. Dawson, Wilson, Campbell, Reade, Whiteaves, Matthew, Hind, dont les écrits ont jeté beaucoup de jour sur tout ce qui se rattache aux peuplades indiennes, — leur origine, leur mythologie, leurs croyances religieuses, leurs superstitions, leurs dialectes si variés, leur conformation physique, leurs rites et cérémonies funèbres, etc.

Jusqu'au moment où cette société vit le jour, ces laborieux savants avaient été laissés à leurs efforts individuels. Ils étaient sans organisation, sans aide de l'Etat, sans musée national pour recueillir les curieux monuments, les vestiges de ces races éteintes, leurs hiéroglyphes, leurs sculptures sur pierre ou sur bois, les symboles des tribus, leurs ustensils domestiques, les armes des guerriers, les crânes et les squelettes. Une ère nouvelle a donc commencé ; il nous est permis de dire : *Altior tendimus*.

Examinons maintenant où en est l'archéologie chez nos voisins.

C'est surtout Henry R. Schoolcraft qui a fait de l'archéologie une spécialité aux Etats-Unis.

Ses voyages, ses recherces ont absorbé plus de trente années de son existence. Au reste M. Schoolcraft a joui de rares avantages pour étudier l'homme des bois, pour sou-

lever un coin du voile qui recouvre cette étrange nature, pour pénétrer à travers l'écorce de cette organisation exceptionnelle, inaccessible au progrès, aux lumières de la civilisation. Il a vécu de longues années parmi les aborigènes, où il épousa la petite-fille d'un grand chef, une femme douée des plus éminentes qualités du cœur et de l'esprit. L'idée de son magnifique travail, dont le premier volume vit le jour en 1860, fut conçue en 1846. Cette année-là, avec l'appui de plusieurs amis de la science, Schoolcraft présenta un mémoire au Congrès, l'invitant à s'enquérir de l'histoire, de la condition et de la destinée des races indiennes des Etats-Unis. Le 4 mars 1847, le Congrès donna instruction au secrétaire de la guerre, dont relevait le *Bureau des sauvages*, de faire préparer un rapport sur cette matière, et M. Schoolcraft fut chargé de le dresser. Les six in-quarto de Schoolcraft [1] enrichis de nombreuses gravures, de planches coloriées, de dessins fort variés et exécutés avec luxe, ont servi pour ainsi dire de point de départ à la plupart des archéologues qui sont venus après lui, et le nombre en est grand.

Mais passons sous silence les recherches de Schoolcraft, Catlin, Hubert Bancroft, Hale, Abbot, etc., toutes précieuses qu'elles sont, pour signaler les travaux des archéologues du bureau d'ethnologie de Washington, présidé par le major J. W. Powell, cette partie du moins qui a trait aux rites funèbres des peuplades sauvages. Que d'études profondes à faire sur les langues indiennes, ces douze cents dialectes dont on a constaté l'existence en Amérique !

Que de points d'analogie et de comparaison entre les vocabulaires, [2] la construction de la phrase, la consonnance des mots, la pictographie, les hiéroglyphes de ces races, et le langage, les us et coutumes des peuplades de l'Asie et de l'Europe ! L'homme blanc, l'homme rouge, l'homme noir ont-ils tous une commune et unique origine ? Nous le pensons. Bien que certains écrivains aient prétendu qu'il se rencontrait en Amérique des ruines qui remontent à cinq siècles après la fondation de Babylonne, on n'a encore rien découvert qui dénote chez nos aborigènes une civilisation avancée, des arts perfectionnés, —pas même chez les *mound builders,* constructeurs de monticules de l'Amérique centrale. L'archéologie chez nous ne ressemble nullement à celle de la vieille Europe, où une colonne sculptée, un torse antique, comme l'a dit le professeur Wilson, revèle l'ère de Thémistocle ou d'Auguste. Chez nous, l'historien des âges préhistoriques trouve peu de matériaux pour exercer sa science, tandis que l'archéologue, bien qu'il manque de traditions sur l'époque antérieure à la découverte du continent, recueille une ample moisson parmi les ruines et les monuments dont l'origine semble postérieure à cette date, et peut en tirer de lumineuses conclusions.

Le domaine de l'archéologie en Amérique est beaucoup trop vaste pour être exploré en un seul jour. Etudions, Messieurs, pour le quart d'heure, l'aborigène sous un des aspects les plus intéressants de son étrange nature : la sépulture donnée à ses morts. Il y a au moins sept modes principaux de sépulture chez les races indiennes.

1o L'enfouissement des cadavres dans des fosses ou excavations, dans des tertres élevés de main d'homme, dans des huttes, sous des tentes, ou bien encore au fond des cavernes.

[1] Archives of Aboriginal knowledge of the Indian tribes of the United States, by Henry R. Schoolcraft, LL.D. Philadelphia, 1860.

[2] Voir la conférence lue devant la Société littéraire et historique, à Québec, le 17 décembre 1880, par M. le professeur J. Campbell, M.A., de Montréal.

2o L'embaumement, qui consiste à transformer les dépouilles mortelles en momies, avant de les confier à la terre, aux cavernes, aux tentes, ou à des échafauds élevés sur le sol, ou à des charniers ou ossuaires, etc.

3o Le dépôt du cadavre dans une urne.

4o La sépulture dans des arbres creux ou sous des monceaux d'écorce ou de pierre, à la surface du sol.

5o La crémation partielle ou totale des corps, et le dépôt subséquent des os calcinés ou des cendres dans des urnes ou des boites hissées sur des échafauds ou dans les arbres, etc.

6o La sépulture aérienne, laquelle consiste à déposer les cadavres dans des huttes, ou bien encore de les enfermer dans des pirogues ou des boites élevées sur des estrades ou poteaux, ou bien déposés à la surface de la terre. Quelquefois la dépouille des jeunes enfants était enfermée dans des paniers, puis suspendue aux rameaux des arbres.

7o La sépulture sous l'onde, ou dans des pirogues que l'on lançait à la dérive, etc.

Le procédé le plus usité semble avoir été l'inhumation sous terre. " Les Iroquois de la nouvelle York, dit Schoolcraft, creusaient un trou profond ; on y enfouissait le cadavre du défunt dressé sur ses pieds ou ramassé sur ses hanches. On recouvrait le trou avec des troncs d'arbres, afin de garantir le corps du contact avec la terre qui le recouvrait. Puis on élevait le sol en forme de tertre ou de retranchement sphérique. Le mort était revêtu de ses plus beaux habits ; on lui faisait don de wampums et autres effets. Les parents tenaient la fosse dégarnie d'herbe, et s'y rendaient à diverses reprises pour y faire des lamentations."

L'historien Lawson[3] décrit comme suit les rites funèbres des Indiens qui jadis habitaient les Carolines : " Chez les tribus de la Caroline, la sépulture des morts était accompagnée de cérémonies particulières dont l'étendue et le coût se mesuraient au rang des trépassés. On plaçait d'abord le corps sur un brancard de branches, puis on le reléguait dans une hutte construite pour l'occasion, où les parents, les cheveux en désordre, venaient le pleurer pendant un jour et une nuit. Ceux qui devaient prendre part aux funérailles s'acheminaient vers la bourgade, et, chemin faisant, ils arrachaient des épaules de ceux qu'ils rencontraient les couvertures et vêtements qu'ils jugeaient nécessaires à la cérémonie. On en revêtait le cadavre, puis on le recouvrait de deux ou trois nattes de joncs ou de cannes.

" Le cercueil était fait de cannes tressées, ou de joncs creux, liés aux deux extrémités. Quand tout était prêt pour la sépulture, on transportait le corps, de la hutte où il avait été d'abord déposé, dans un verger de pêchers, où un autre brancard le recevait. Là se réunissaient la famille du défunt, sa tribu et les invités.

" Le jongleur, ayant commandé le silence, prononçait l'oraison funèbre du mort, racontant sa bravoure, son habileté, son patriotisme, ses richesses, son prestige parmi les guerriers, commentant sur le vide que sa mort allait creuser, et exhortant les survivants à le remplacer en marchant sur ses traces, décrivant le bonheur qui l'attendait dans le pays des esprits où il était rendu, et couronnant sa harangue par une allusion aux principales traditions de la tribu.

" Finalement le cadavre était porté de ce brancard à la fosse par quatre jeunes gens,

[3] Hist. of Carolina, 1714, p. 181, cité par Schoolcraft, p. 93.

escortés par les parents, le roi, les vieillards, la nation entière. Une fois arrivé au sépulcre, profond de six pieds et long de huit ou peu s'en faut, où l'on avait solidement enfoncé dans le sol deux fourches sur lesquelles reposait une perche, on matelassait le fond du sépulcre d'écorces d'arbre ; on y déposait le corps avec les deux ceintures ou lanières qui avaient servi à porter le cercueil ; on plaçait ensuite nombre de bûches de pin résineux appuyées sur la perche, pour servir d'ornement autour du mort. Alors on ajoutait de la terre en forme de voûte pour garantir le cadavre du contact de l'air."

Après un certain temps on l'exhumait et on déposait les os dénudés dans l'ossuaire, que DeBry et Lafitau nomment le "Quiogozon." Les rites funèbres chez ces peuples ont subi plusieurs modifications, depuis ces lointaines époques. On se sert davantage de cercueils, et le mort est toujours enterré la tête vers l'ouest. On a supprimé l'oraison funèbre : mais le festin des morts et les autres cérémonies de deuil se pratiquent toujours.

Les Cries et les Séminoles de la Floride, en 1855, enterraient les morts de la manière suivante : "Quand[1] un membre de la famille meurt, les parents inhument le mort à quatre pieds de profondeur à peu près, dans un trou rond creusé sous la hutte ou le rocher même où il expira. On place le cadavre dans la fosse, dans l'attitude d'une personne assise — enveloppée d'une couverture et les jambes recourbées et liées ensemble.

"Si c'est un guerrier, on le tatoue ; on lui donne son calumet, ses armes, ses décorations. On ajoute à la fosse des baguettes liées à un cercle. On recouvre le tout d'une couche de terre suffisamment forte pour supporter le poids d'un homme. Les parents hurlent à tue-tête et pleurent en public quatre jours durant. Quand le défunt a été de son vivant un homme éminent, sa famille quitte son ancienne résidence pour s'en construire une nouvelle, persuadée que là où gisent les os de ses morts, le lieu est infesté d'esprits et de spectres malfaisants."

Les Comanches ont un mode particulier de disposer de leurs morts, sans s'occuper du contact des restes avec la terre :

"Quand[2] un Comanche tire à sa fin et que le râle de l'agonie va faiblissant, on profite de ce que le corps est encore chaud et flexible pour lui replier les genoux sur la poitrine et les jambes sous les cuisses. On lui ploie les bras sur chaque côté de l'estomac et on lui courbe la tête sur les genoux au moyen d'une lanière qui la retient fermement dans cette position. Alors on enveloppe le corps d'une couverture, et une seconde lanière affermit le tout : de sorte que le défunt semble être un objet rond et compact. On lie le cadavre sur le dos d'un cheval ; une squaw monte en croupe, ou deux femmes marchent de chaque côté du cheval pour tenir le défunt en place jusqu'au lieu de la sépulture. Puis on le jette dans l'excavation préparée. Le mort n'a d'autre cortège funèbre que deux ou trois femmes. L'on transporte d'ordinaire le corps à l'ouest de la bourgade, et on l'enfouit sans façon dans une des profondes ravines ou *canons* du pays des Comanches. On enterre le guerrier avec son arc et ses flèches ; mais après avoir rompu ces dernières. On dépose aussi dans la tombe la selle de son cheval et autres objets de valeur. Puis on recouvre la fosse de fagots, de terre, et quelquefois de pierres.

Parmi les cérémonies funèbres, notons la coutume de tuer, près de la fosse, le meilleur cheval du défunt, pour donner occasion à ce dernier de faire acte de présence dans l'autre monde sur une monture vigoureuse et bien caparaçonnée.

[1] Hist. Ind. Tribes of U. S. 1855, pt. V, p. 270.
[2] Annual Report of the Bureau of Ethnology, U. S., 1879-80, p. 99.

Anciennement, si le défunt avait été un chef ou une personne d'importance, possesseur de vastes troupeaux de chevaux sauvages, on lui sacrifiait de deux cents à trois cents de ces derniers.

Les Comanches et les Wichitas — bons cavaliers — racontent le trait suivant, pour prouver la nécessité de pourvoir les morts d'équipages convenables, au moment où ils abordent le séjour des bienheureux :

" Un jour, un Comanche, vieux, pauvre et sans parents, mourut. Quelques membres de la tribu furent d'avis qu'il importait peu quelle monture il aurait pour faire son entrée dans le pays des ombres. On tua donc près de sa tombe une vieille haridelle qui avait une oreille pendante. Peu de semaines après la sépulture du pauvre homme, il revint monté sur la même rosse fatiguée et affamée. Il se rendit en premier lieu au camp des Wichitas où il était bien connu, et demanda des vivres ; mais sa mine hideuse, ses yeux éteints, ses joues creuses inspirèrent de l'effroi à tous les spectateurs ; ils se sauvèrent. Un guerrier doué d'un courage plus robuste que ses compagnons se hasarda à lui présenter au bout d'une longue perche un morceau de viande. Le défunt se rendit ensuite à son propre camp, où il inspira, si c'était possible, une terreur encore plus vive que chez les Wichitas. Comanches et Wichitas quittèrent l'endroit, et allèrent s'établir ailleurs.

" L'âme en peine questionnée pourquoi elle était revenue de la sorte parmi les vivants, fit réponse que lorsqu'elle s'était présentée à la porte du paradis, les gardiens avaient refusé net de le laisser passer outre sur sa misérable monture. Elle avait donc pris le triste parti de revenir en ce monde rejoindre ceux dont la lésinerie lui avait procuré cette triste haridelle. Depuis ce temps, nul Comanche trépassé ne s'est mis en route pour le royaume du soleil couchant, sans être pourvu d'un coursier capable de faire honneur à son cavalier, aussi bien qu'aux amis qui le fournissent.

" Le cortège quitte la hutte du côté du soleil couchant, afin que le trépassé puisse accompagner l'astre du jour au pays des ombres. Ses mânes se mettent en route le soir même du lendemain de la mort.

" On brûle la hutte, les couvertures, les habits, les objets de prix du défunt, tout, excepté ce qui a été enterré avec lui-même, ses voitures, ses harnais..... L'on pleure, l'on se lamente, l'on se dépouille de ses vêtements, pour se revêtir de haillons. Une jeune épouse, une mère dévouée se fera des incisions aux bras, au corps, avec des couteaux ou des ciseaux de pierre, au point de tomber en défaillance par la perte du sang. On engage des pleureuses, versées dans l'art de se lamenter. Les proches se dénudent le crâne de cheveux, en tout ou en partie. Si le défunt était un chef, les jeunes guerriers se coupent la chevelure du côté gauche.

" Durant les premiers jours qui suivent la mort, le deuil se continue surtout au lever ou au coucher du soleil, car le Comanche adore le soleil. Pour un guerrier mort en été, le deuil dure jusqu'à la chute des feuilles. Quant à celui qui expire en hiver, on continue de le pleurer jusqu'à ce que les feuilles reverdissent."

" Chose digne de remarque, ajoute le Dr H. C. Yarrow, les rites funèbres chez les Comanches sont presque identiques avec celui de certaines tribus de l'Afrique.... L'usage de louer des personnes pour pleurer date de la plus haute antiquité."

Sépultures hors de terre

Ceux qui sont curieux de connaître les modifications que les sépultures indiennes ont subies là où les missionnaires ont pénétré, liront avec intérêt la partie du mémoire du Dr Yarrow, qui décrit les cérémonies funèbres des Pueblos, au nouveau Mexique, d'après le Juge Antony Joseph.

On y remarquera, entre autres, la coutume singulière de la tribu des Caddoes, qui ne confient pas à la terre la dépouille de leurs guerriers morts sur le champ de bataille, mais s'en remettent aux bêtes fauves et aux oiseaux de proie du soin de les faire disparaitre,—le sort de ces guerriers dans le pays des âmes étant réputé préférable à celui de ceux qui meurent de mort naturelle. Au reste cette pratique de jeter les cadavres à la voirie existait chez les anciens Perses, les Mèdes, les Parthes, les Illyriens, etc., au rapport de Bruhier et de Pierre Meuret. Tout ce chapitre du mémoire, où sont décrits les divers modes de sépulture mentionnés dans les récits de voyage anciens et modernes, mérite un examen attentif. (*Annual Report of Bureau of Ethnology, U. S.*, 1879–80, pp. 101–3.)

Cystes ou tombeaux en pierre

Ce genre de sépulture semble surtout avoir été pratiqué dans les Etats du Tennessee, de l'Illinois, du Kentucky, ainsi que dans l'Amérique centrale. (*Report of Bureau of Etnology*, p. 113).

On remarque chez ces aborigènes la même préoccupation que celle que nous avons notée plus haut : préserver le cadavre du contact de la terre, après la mort. A cette fin on creusait le sol de douze à dix-huit pouces de profondeur, puis l'on confectionnait, au moyen de pierres plates, une espèce de tombe, quelquefois en y ajoutant une pierre en guise de couvercle. Les tombeaux des races primitives de la Gaule, trouvés près de Solutré, France, en 1873, ressemblaient à ceux qui furent découverts par Moses Fiske, au Tennessee. Les cadavres avaient été vraisemblablement repliés, comme si la personne était assise. Quelquefois les tombeaux des hommes contenaient des pipes, des marteaux, des dards de flèches en pierre ; on trouvait aussi des morceaux de poterie, des perles, etc., dans celui des femmes.

L'archéologue Bancroft[6] décrit comme suit le mode de sépulture par cyste, chez les Dorachos de l'Amérique centrale : " A Veragua, les Dorachos avaient deux modes de sépulture. Le tombeau des chefs était fait de pierres plates, relevées solidement ; on y déposait des urnes précieuses remplies de vin et de nourriture pour les morts. On enterrait le peuple dans des tranchées où étaient déposées des cruches de vin et des vases pleins de maïs ; le reste de la tranchée était rempli de pierres. En quelques endroits de Panama et de Darwin, les chefs et les grands, seuls, recevaient des honneurs funèbres. Chez le peuple, dès qu'un individu sentait les approches de la mort, il s'acheminait ou se faisait conduire vers la forêt par son épouse, sa famille ou ses amis, qui lui apportaient des épis de bled ou des gateaux et un vase rempli d'eau, puis le laissaient à son sort, exposé souvent à la voracité des bêtes fauves. D'autres, plus respectueux envers leurs morts, les enfermaient dans des sépulcres où ils pratiquaient des niches pour recevoir du vin et du

[6] Nat. Races of the Pacific States, 1874, Vol. I, p. 780.

maïs, qu'ils renouvelaient chaque année. Chez certaines peuplades, quand la mère expirait avec un enfant à la mamelle, l'enfant vivant était déposé sur le sein de sa mère et enterré avec elle, afin qu'elle pût l'allaiter même au delà de la tombe." (*H. Bancroft*).

La tendresse maternelle avait chez ces peuples des secrets, des mystères que ne comprenait pas même Millevoye, quand il chantait en vers si harmonieux les sépultures indiennes du Canada :

Les yeux levés au ciel, la mère désolée
S'approche avec lenteur de l'étroit mausolée,
Et, soupirant le nom de cet enfant chéri,
Répand sur son tombeau le lait qui l'eût nourri !

Sépulture dans les tertres

Comme le bureau d'ethnologie de Washington doit prochainement publier un volume spécial sur ce genre de sépultures, le savant Dr Yarrow s'est contenté de présenter dans son mémoire un aperçu des exemples les plus frappants de sépultures sous tertres — qu'il nomme *burials in mounds* — découverts dans les Etats du Missouri, du Tennessee de l'Ohio, de l'Illinois, de la Floride et de la Caroline du nord.

Ces tertres sont construits en terre, en sable, quelquefois en pierre, de quatre à quinze pieds de hauteur sur trente à cent pieds de longueur. Ils sont creux, et sous ces dômes ou chambres mortuaires se rencontrent les squelettes souvent partiellement calcinés des anciens habitants, accompagnés d'objets en pierre ou d'articles de poterie. La crémation partielle était-elle usitée chez ces peuples et les tertres n'étaient-ils que des cimetières ou lieux de dépôt secondaires pour les restes calcinés des guerriers ? Voilà autant de problèmes à résoudre. L'ethnographe Yarrow clôt cette partie de son travail par la description d'un de ces cimetières indiens dans la Caroline du nord, découvert en 1871 par le Dr J. M. Spainhour. Il mentionne un autel au centre. On y trouva trois squelettes qui semblaient avoir été inhumés d'après une méthode précise. L'est, l'ouest et le sud de la chambre étaient occupés, mais non le nord. On voyait, par la présence et la disposition des tomahawks, des colliers et autres objets, que les occupants devaient avoir été des chefs.

Sépulture dans ou sous les wigwams

Butel de Dumont décrit comme suit un mode de sépulture usité chez certaines peuplades de la Louisiane, en 1753 :

"Les Paskagoulas et les Billoxis n'enterrent point leur Chef, lorsqu'il est décédé ; mais ils font sécher son cadavre au feu et à la fumée, de façon qu'ils en font un vrai squelette. Après l'avoir réduit en cet état, ils le portent au Temple (car ils en ont un, ainsi que les Natchez), et le mettent à la place de son prédécesseur, qu'ils tirent de l'endroit qu'il occupait, pour le porter avec les corps de leurs autres Chefs dans le fond du Temple, où ils sont tous rangés de suite, dressés sur leurs pieds comme des statues. A l'égard du dernier mort, il est exposé à l'entrée de ce Temple sur une espèce d'autel ou de table faite de cannes, et couvert d'une natte très-fine travaillée fort proprement en carreaux rouges et jaunes avec la peau de ces mêmes cannes. Le cadavre du Chef est exposé au milieu de

[7] Mem. Hist. sur la Louisiane, 1753, Vol. I, pp. 241-43.

cette table droit sur ses pieds, soutenu par derrière par une longue perche peinte en rouge, dont le bout passe au-dessus de sa tête, et à laquelle il est attaché par le milieu du corps avec une liane. D'une main il tient un casse-tête ou une petite hache, de l'autre une pipe ; et au-dessus de sa tête est attaché, au bout de la perche qui le soutient, le Calumet le plus fameux de tous ceux qui lui ont été présentés pendant sa vie. Du reste cette table n'est guère élevée de terre que d'un demi-pied ; mais elle a au moins six pieds de large et dix de longueur.

" C'est sur cette table qu'on vient tous les jours servir à manger à ce Chef mort, en mettant devant lui des plats de sagamité, du bled grolé ou boucané, etc. C'est là aussi qu'au commencement de toutes les récoltes ses Sujets vont lui offrir les premiers de tous les fruits qu'ils peuvent recueillir. Tout ce qui lui est présenté de la sorte reste sur cette table ; et, comme la porte de ce Temple est toujours ouverte, qu'il n'y a personne, préposé pour y veiller, que d'ailleurs il est éloigné du Village d'un grand quart de lieue, il arrive que ce sont ordinairement des Etrangers, Chasseurs ou Sauvages, qui profitent de ces mets et de ces fruits, ou qu'ils sont consommés par les animaux. Mais cela est égal à ces sauvages ; et, moins il en reste lorsqu'ils y retournent le lendemain, plus ils sont dans la joie disant que leur Chef a bien mangé, et que par conséquent il est content d'eux, quoiqu'il les ait abandonnés. Pour leur ouvrir les yeux sur l'extravagance de cette pratique, on a beau leur représenter, ce qu'ils ne peuvent s'empêcher de voir eux-mêmes, que ce n'est pas ce mort qui mange ; ils répondent que si ce n'est pas lui, c'est toujours lui au moins qui offre à qui il lui plait ce qui a été mis sur la table ; qu'après tout c'était la pratique de leurs père, de leur mère, de leur parens ; qu'ils n'ont pas plus d'esprit qu'eux, et qu'ils ne sauroient mieux faire que de suivre leur exemple.

" C'est aussi devant cette table, que, pendant quelques mois, la veuve du Chef, ses enfans, ses plus proches parens, viennent de tems en tems lui rendre visite et lui faire leurs harangues, comme s'il était en état de les entendre. Les uns lui demandent pourquoi il s'est laissé mourir avant eux ? d'autres lui disent que s'il est mort ce n'est point de leur faute ; que c'est lui-même qui s'est tué par telle débauche ou par tel effort ; enfin, s'il y a eu quelque défaut dans son gouvernement, on prend ce tems-là pour le lui reprocher. Cependant ils finissent toujours leur harangue, en lui disant de n'être pas fâché contre eux, de bien manger, et qu'ils auront toujours bien soin de lui."

La crémation

Cette cérémonie mortuaire est vieille comme le monde.

C'était par une sereine journée d'automne, sous le bleu ciel d'Italie. On préparait un bûcher sur le rivage, à l'ombre des noires forêts qui bordent la Méditerrannée. D'un côté la magnifique baie de Spezia ; de l'autre une antique ville latine ; en face, des groupes d'îles verdoyantes comme des corbeilles de fleurs flottant sur l'onde ; partout une nature vaste, radieuse, favorable à l'inspiration.

Le feu sacré s'allumait pour des rites funèbres ; on roulait dans le brasier des troncs d'arbres, des débris de naufrage ; on préparait l'encens et le vin du sacrifice.

Pour qui donc ce bûcher ? Est-ce pour un guerrier étrusque, quelque explorateur fameux de Carthage, englouti par le perfide élément, quelque navigateur de Tyr ou de Sidon, victime des fureurs de Neptune, ou un compatriote de Menœachus ou d'Arche-

morus occis pendant la guerre de Thèbes? Nullement, messieurs les historiens et les archéologues. Nous ne sommes ni dans l'âge préhistorique, ni aux temps moins reculés mais encore obscurs où une louve bienveillante allaitait deux enfants sur le mont Palatin. Nous sommes en plein dix-neuvième siècle. La scène se passe à Villa Reggio, près de Livourne. Et vous, messieurs les poètes,[8] ne soyez pas trop scandalisés si l'on vous dit ce qui advint, en septembre 1822, aux restes d'un des vôtres, l'illustre poète Shelley, après son fatal naufrage sur la Méditerrannée.

Qui de vous a oublié que Lord Byron, accompagné de Leigh Hunt, Trelawney, le capitaine Shenley et un autre ami, confia aux flammes la dépouille meurtrie de son malheureux ami, Percy Bysshe Shelly, noyé dans la baie de Spezia?

Est-ce que cet exemple donné par le poète anglais porterait ses fruits de nos jours?

Tout récemment la presse des Etats-Unis abondait en détails sur les cas de crémation qu'un célèbre médecin français tentait naguère à Washington, où il avait établi à grands frais un laboratoire (crematorium) pour cet objet.[9] Les journaux de Londres signalaient récemment au delà de cent cas de crémation dans le Royaume-Uni.

Revenons à nos sauvages.

La crémation est un procédé usité non seulement parmi les tribus sauvages à l'ouest des montagnes Rocheuses, mais encore parmi celles qui sont groupées à l'est. Elle était en honneur chez les Grecs, les Romains, les peuples asiatiques. Elle menace même de s'introduire chez les modernes. Bien qu'il existe de l'analogie entre cette pratique chez les anciens et chez les peuplades de l'Amérique du nord, elle en diffère sur certains points, et donne lieu à d'intéressantes dissertations. Schoolcraft,[10] Stephen Powers,[11] Ross Cox,[12] Henry Gilman,[13] A. S. Tiffany, ont tour à tour jeté du jour sur cette question.

Chez certains peuples, on attendait sept ou huit jours, avant d'allumer le bûcher, afin de donner le temps aux parents de bien constater l'identité du mort. Chez d'autres, on brûlait avec le cadavre tout ce qui avait appartenu au défunt; puis on enfouissait les cendres dans un trou.

Henry Gilman signale la découverte d'un tertre, en Floride, rempli de restes humains, et où des crânes avaient été réservés pour recueillir les cendres. On ne voyait sur ces crânes aucune trace de feu. Chez certaines tribus de l'Oregon, la crémation des cadavres était l'occasion d'affreux traitements pour les veuves des morts. Elles étaient tenues de recueillir les restes, de les envelopper dans de l'écorce, et de les porter sur leur dos pendant plusieurs années. Elles devenaient comme les esclaves de la tribu, dont elles subissaient les mauvais traitements, au point qu'elles cherchaient quelquefois dans le suicide un terme à leurs maux. Selon ces barbares, le feu du bûcher avait pour effet de dégager du corps l'âme qui s'élevait avec la fumée vers le soleil, puis regagnait les régions fortunées dans l'ouest.

---

[8] Il ne faut pas oublier que les poètes les plus distingués du Canada, MM. Fréchette, Lemay et Marchand, font partie de la première section de la Société Royale.

[9] Le Dr Jules Lemoyne, récemment décédé à Washington. Le 8 mai courant, on faisait subir la crémation à Washington aux restes mortels du professeur Samuel G. Gross.

[10] Hist. Indian Tribes of the United States, 1854, Part IV, p. 224.

[11] Cont. to N. A. Ethnol. 1877, Vol. III, p. 341.

[12] Adventures on the Columbia River, 1831, Vol. II, p. 387.

[13] American Naturalist, November, 1878, p. 753.

Sépulture aérienne dans les arbres ou sur des échafauds

Ce mode de sépulture est fort usité, même de nos jours, parmi certaines tribus de Sioux et de Dakotahs.

On place les cadavres, couchés sur le dos et emmaillotés dans des peaux ou des couvertures assujetties par des lanières, dans des arbres, si les rameaux offrent des appuis convenables ; et l'on n'a recours à des échafauds que lorsqu'il n'y a pas d'arbres dans le voisinage. Ces échafauds sont des objets sacrés, et quand une tribu ennemie ne les respectait pas, la mort des coupables seule expiait l'offense. Quand le cadavre a passé deux ans ainsi exposé, quelquefois on le met en terre. Ce sont des femmes — les femmes les plus âgées — qui se chargent des préparatifs de l'inhumation et du deuil.

M. William J. Cleveland a fourni une description fort détaillée de ce genre de sépulture chez une tribu de Sioux, au Nébraska.

Il y ajoute des détails très intéressants sur une autre coutume funéraire de ces peuplades, laquelle, sans être générale, nous semble fort curieuse. Il la nomme *keeping the ghost*, ce qui pourrait se traduire par *conserver l'esprit du mort*. L'on enlève du crâne du trepassé un peu de cheveux que l'on enveloppe dans un morceau d'indienne ou autre tissu, jusqu'à ce que le rouleau atteigne au moins deux pieds de longueur et dix pouces en diamètre ; puis l'on enferme le tout dans un étui fait de peaux, badigeonné en couleurs variées et voyantes. On dépose l'étui sur deux supports croisés comme suit X------X, en face d'une hutte réservée à cet objet. On accumule dans cette hutte des offrandes de toute espèce que l'on distribue en dons, lorsqu'il y en a suffisamment. Quelquefois il s'écoule une ou plusieurs années avant cette dernière cérémonie. On entasse les offrandes en pile, à l'extrémité de la hutte. Elle ne doivent pas être dérangées avant le moment de leur distribution. Les hommes et les enfants mâles sont seuls admis dans cette hutte, hormis l'épouse du défunt, à qui il est permis d'y pénétrer, pourvu que ce soit de grand matin. Les hommes peuvent y entrer pour fumer et causer. Les femmes sont tenues de verser la cendre de leur pipe au centre de la hutte ; et elle y demeure intacte, tant que la distribution des offrandes n'a pas eu lieu. Ceux qui mangent en ce lieu n'oublient jamais de déposer quelque met sous l'étui mortuaire, pour l'esprit du trépassé. Il n'est loisible à personne d'enlever ces comestibles, à moins d'y être contraint par la faim ; en ce cas, il est même permis à un étranger qui ne connaissait pas le défunt d'enlever ces mets.

L'époque de la distribution venue, les amis du défunt ainsi que ceux qui devaient avoir leur part des présents, sont convoqués à la hutte, et le gardien — généralement un proche parent — leur distribue les dons. Le rouleau contenant les cheveux du mort est ouvert, et l'on ajoute aux offrandes quelques petites mèches de cheveux du mort.

La cérémonie se répète quelquefois à diverses reprises. Tout le temps qui précède la distribution des cheveux, la hutte aussi bien que le rouleau, est regardée comme un objet sacré, mais pas au delà. Il semble que les parents et amis du défunt ne veulent ni voir ni retenir aucun objet en leur possession qui aurait appartenu au mort pendant sa vie, et qui leur en rappellerait le souvenir. On dirait qu'il s'agit de bannir aussi vite que possible la mémoire du trépassé. M. Cleveland ajoute nonobstant que ces Indiens croient tous que chacun est doué d'un esprit qui survit à la dissolution du corps ; le corps meurt, mais l'esprit se réunit, dans le pays des âmes, aux autres esprits amis qu'il a connus

en ce monde. Pour eux la mort est un profond sommeil. "Il s'est endormi à telle ou telle époque," vous diront-ils, en parlant des morts; mais ces coutumes comme bien d'autres s'affaiblissent sensiblement. "Les Dakotas confient leurs morts aux cimes des arbres, quand les rameaux inférieurs ne leur offrent pas des appuis convenables," dit le Dr L. S. Turner, chirurgien dans l'armée américaine, et qui a passé six années de sa vie parmi ces sauvages. "Dans tout le cours de mon existence, ajoute-t-il, j'ai vu peu de chose plus navrant que le spectacle d'un des anciens de la tribu s'acheminant chaque jour, au déclin du soleil, vers la tombe de son enfant, et donnant libre cours à sa douleur avec des accents à fendre les pierres, puis de voir, à la nuit tombante, le vieillard attristé reprendre, comme un morne fantôme, le sentier qui le ramène à son wigwam solitaire. Quelquefois il y avait à ce tableau une teinte de tristesse additionnelle, c'est lorsque je voyais un père inconsolable allumer en sanglotant un petit feu sous la tombe aérienne de son fils, puis interrompre ses lamentations pour fumer en silence."

Au reste, Messieurs, ces tombeaux aériens mollement bercés par le zéphir, sous la verte ramée des bois, le poète Delille vous les a fait connaitre encore mieux que ne le sauraient faire les archéologues de l'Amérique entière :

Là, d'un fils qui n'est plus, la tendre mère en deuil
A des rameaux voisins vient pendre le cercueil.
Eh! quel soin pouvait mieux consoler sa jeune ombre!
Au lieu d'être enfermé dans la demeure sombre,
Suspendu sur la terre et regardant les cieux,
Quoique mort, des vivants il attire les yeux.
Là, souvent sous le fils vient reposer le père;
Là, ses sœurs en pleurant accompagnent leur mère;
L'oiseau vient y chanter, l'arbre y verse des pleurs,
Lui prête son abri, l'embaume de ses fleurs;
Des premiers feux du jour sa tombe se colore;
Les doux zéphirs du soir, le doux vent de l'aurore,
Balancent mollement ce précieux fardeau,
Et sa tombe riante est encore un berceau:
De l'amour maternel illusion touchante!

Messieurs, je crains avoir dépassé les limites que j'ai dû me tracer pour cette conférence, et cependant je n'ai fait qu'effleurer mon sujet.

Sans prétendre vous avoir ouvert en cette matière de nouveaux horizons, j'ai cru que le temps était venu d'attirer votre attention sur les études faites par des archéologues américains ainsi que sur les intéressantes recherches, de même que sur les travaux importants de ce groupe de savants et d'antiquaires alimentés par le *Bureau d'ethnologie* dans la république voisine, et auxquels le *Smithsonian Institution* de Washington prête son prestige et sa puissante protection.

Bien que l'archéologue, au Canad[illegible]it privé de bien des avantages accessibles à son confrère des Etats-Unis, il n'est pas tout à fait sans ressources, sans aide. L'exploration géologique et scientifique de notre sol, qui se poursuit sans relâche chaque année, les rapports publiés par le bureau des sauvages, sur l'état des races indiennes, voilà des sources de renseignements, une coopération tout acquise, qu'il ne saurait négliger. L'idée heureuse du marquis de Lorne de doter cette Société d'un musée national, à Ottawa, où seront recueillis les antiquités, les monuments, les restes des races primitives, aussi bien

que des specimens d'histoire naturelle, va nous assurer des facilités nouvelles pour étudier chaque phase de notre obscur passé.

Avec l'intelligence que Dieu nous a départie, les enseignements puisés dans nos lycées, et l'amour de la science implanté dans nos cœurs, rien n'empêche que cette société 'emboite au moins le pas derrière la florissante association que James Smithson fondait à Washington en 1846 — dans la voie du progrès intellectuel et des découvertes curieuses ou utiles qui distingue si éminemment l'époque où nous vivons.

Depuis que ces lignes ont été tracées, un savant distingué, de Saint-Jean, N.-B., M. G. F. Matthew, vient de signaler la découverte des ruines d'une bourgade indienne, sur les rives de la rivière Bocabec, dans le Nouveau-Brunswick, qui datent de l'âge préhistorique. L'érudit délégué de la Société historique de Winnipeg, le professeur Bryce, mentionne des sépultures indiennes au Manitoba, de l'âge des *mound builders*, et le Canada savant attend avec impatience la publication des recherches du Dr J.-C. Taché sur les sépultures indiennes découvertes par lui sur les rives du lac Simcoe.

V — *Les pages sombres de l'Histoire,*

Par J. M. LEMOINE.

(Lu le 26 mai 1886.)

La dispersion projetée des habitants de la Nouvelle-York, 1689. — *Le massacre de Glencoe*, 1692. — *La dispersion des Acadiens*, 1755.

MESSIEURS, — J'aime à me figurer l'Histoire comme un drame prolongé, varié, plein de mystère, où le sombre l'emporte sur le gai, les ombres sur les rayons. Elle a, n'en doutons pas, plusieurs phases.

Il en est une, selon moi, fort intéressante — utile, dirai-je — à étudier : celle où elle se révèle au point de vue de la morale, comme règle des actions humaines.

Dépouiller les principaux acteurs, si sympathiques, si séduisants qu'ils soient, de leurs paillettes, de leurs oripeaux, de leurs toges, de leur sceptre même ; les réduire à la taille, à la condition de simples mortels, sujets comme nous aux lois inexorables de la justice et de l'humanité ; leur distribuer éloge ou blâme selon la dictée d'une froide équité, n'est-ce pas introduire un changement complet dans la mise en scène, et, pour bien des personnages, substituer la vérité aux mirages trompeurs du passé qui les entouraient ?

Appliquer l'histoire à la politique, c'est-à-dire juger à ce point de vue les actions des hommes, est un principe vieux comme le monde.

Il arrachait, il y a deux mille ans, à un illustre Romain, l'exclamation connue : *Discite justitiam et non temnere Divos.* Soyez justes et respectez la divinité.

Ce cri de la conscience humaine revendiquant ses droits, souvent poussé, si souvent méconnu pendant le long crépuscule du paganisme, ne l'a-t-il pas été également pendant l'ère vantée de la civilisation moderne ?

Bien des cœurs généreux parmi les historiens se sont cependant insurgés contre l'idée de l'injustice triomphante. Plusieurs n'ont pas craint de marquer au fer rouge les turpitudes du crime en haut lieu.

Jamais je n'oublierai l'impression profonde que me fit, lorsque j'étais bien jeune encore, la lecture du volume du savant académicien Etienne Jouy, "*La morale appliquée à la politique,*" aussi bien que les éloquentes dénonciations du grand historien Archibald Alison, stigmatisant les monstres de cruauté qui souillèrent le sol français pendant la révolution de 1789.

LA DISPERSION PROJETÉE DES HABITANTS DE LA NOUVELLE-YORK, 1689.

On était en 1689 ; l'astre de Louis XIV avait atteint son apogée ; une aurore radieuse lui avait assuré des jours sereins ; mais le crépuscule menaçait de se faire — lui apportant ses ombres.

Le prince d'Orange, son implacable ennemi, venait de gravir les marches du trône de la Grande-Bretagne.

Versailles, il est vrai, n'avait pas cessé d'éblouir le monde par l'éclat de ses fêtes, de ses richesses artistiques. Trois fois par semaine, dans des soirées d'un éclat sans pareil, Louis le Grand, s'étalait magnifiquement au milieu de sa cour, dans son féerique palais, dans ses salons fastueux, dits salles de l'*Abondance*, de *Vénus*, de *Diane*, de *Mars*, de *Minerve*, d'*Apollon*; mais, il semblait moins enjoué, quelquefois même préoccupé, se mêlait moins aux brillants groupes de grands seigneurs, aux essaims de jolies femmes, aux cercles d'hommes de lettres ; son front était soucieux ; il consacrait plus d'heures à son cabinet de travail et à ses ministres.

Il y avait un coin de ses États où son astre n'avait pas le même éclat. Cette contrée, c'était la France nouvelle d'au-delà des mers, pour laquelle il avait tant fait. De ce lointain pays, il ne lui venait que bruits sinistres, rumeurs de guerre avec les indigènes, avec les colonies anglaises voisines. Ses forts étaient saccagés, sa colonie chérie ravagée par le féroce, l'insaisissable Iroquois.

Les dépêches de Denonville devenaient de jour en jour plus sombres, alarmantes même, bien que la nouvelle du terrible massacre, à Lachine, près de Montréal, le 4 août 1689, n'eût pas encore traversé l'océan.

Pour rétablir son prestige, il lui fallait frapper un grand coup. Le chevalier de Callières, qui commandait en second sous le marquis de Denonville, lui prépara un plan de campagne à la fois neuf et audacieux. Le roi l'adopta avec des modifications. [1]

Il ne s'agissait de rien moins que de la conquête et de la dispersion de la colonie anglaise avoisinante : Manhatte, sur l'Hudson, la Nouvelle-York, comme elle fut nommée plus tard.

Au dire de Callières, la chose était facile : la force militaire au Canada suffisait, avec l'aide de deux vaisseaux de guerre, pour coopérer sur les rives de l'Atlantique, c'est-à-dire 1,600 hommes, dont 1,000 de troupes régulières et 600 miliciens.

L'armée traverserait en pirogues et en bateaux le lac Champlain et le lac George, s'emparerait d'abord d'Albany, puis descendrait le cours de l'Hudson, et tomberait à l'improviste sur la Nouvelle-York, bourgade d'à peu près 200 hommes en état de porter les armes.

[1] Empruntons à un document officiel le texte même des instructions envoyées par le roi de France à son brave lieutenant, le comte de Frontenac, en juin 1689 : "Si parmy les habitans de la Nouvelle York, il se trouve des Catholiques de la fidélité desquels il croye se pouvoir asseurer, il pourra les laisser dans leurs habitations après leur avoir fait prester serment de fidélité à Sa Majesté.... Il pourra aussi garder, s'il le juge à propos, des artisans et autres gens de service nécessaires pour la culture des terres ou pour travailler aux fortifications en qualité de prisonniers.... Il faut retenir en prison les officiers et les principaux habitans desquels on pourra retirer des rançons. A l'esgard de tous les autres estrangers (*ceux qui ne sont pas Français*), hommes, femmes et enfans, sa Majesté trouve à propos qu'ils soient mis hors de la Colonie et envoyez à la Nouvelle Angleterre, à la Pennsylvanie, ou en d'autres endroits qu'il jugera à propos, par mer ou par terre, ensemble ou séparément, le tout suivant qu'il trouvera plus seur pour les dissiper et empêscher qu'en se réunissant ils ne puissent donner occasion à des entreprises de la part des ennemis contre cette Colonie. Il envoyera en France les Français fugitifs qu'il y pourra trouver, et, particulièrement ceux de la Religion Prétendue Réformée." *Mémoire pour servir d'Instruction à Monsieur le Comte de Frontenac sur l'Entreprise de la Nouvelle York*, 7 juin, 1689.

Pour les détails de l'attaque sur New-York, consulter les dépêches : *Le Roy à Denonville*, 7 juin 1689 ; *Le Ministre à Denonville*, même date ; *Le Ministre à Frontenac*, même date ; *Ordre du Roy à Vaudreuil*, même date ; *Le Roy au Sieur de la Caffinière*, même date ; *Champigny au Ministre*, 16 novembre, 1689, etc.

Les vaisseaux de guerre en croisière à l'entrée du port attendraient l'arrivée des troupes de terre et leur prêteraient main forte.

La campagne ne durerait au plus qu'un mois ; elle promettait d'importants résultats. D'abord les Anglais seraient écrasés et ne seraient plus à même de fournir, comme par le passé des armes aux implacables ennemis des Canadiens, aux Iroquois ; ensuite, New-York aux mains des Français, on aurait accès par eau en toutes saisons, et une entrée au Canada plus commode que le Saint-Laurent ; finalement, la chute de la Nouvelle-York, n'entraînerait-elle pas plus tard celle des colonies anglaises de la Nouvelle-Angleterre ? On l'espérait.

Aux velléités de conquête de Louis XIV se mêlaient des sentiments qui font peu d'honneur à ce grand prince : la cruauté envers les vaincus et l'intolérance en matière de croyance religieuse.

Il y avait, en 1689, en France, un homme de guerre capable de se charger de l'exécution de cet étrange projet : l'ancien vice-roi du Canada, le brave vieux comte de Frontenac. Louis XIV s'adressa à lui.

L'énergique septuagénaire fit voile en août pour le Canada, avec deux frégates ; c'était deux mois trop tard.

Le roi lui-même prépara les instructions que Frontenac devait suivre, après la prise de la Nouvelle-York.

On lui enjoignit de disperser aux quatre vents la colonie anglaise ; de la détruire de fond en comble ; de séparer, s'il le fallait, et déporter les familles ; d'emprisonner et rançonner ceux qui refuseraient de renier leur foi ; de confisquer leurs biens au profit de la couronne ; de réduire les ouvriers et gens de métier à la condition de forçats, et les obliger de travailler aux fortifications, si le commandant de l'expédition le jugeait à propos ; de saccager le territoire de la Nouvelle-Angleterre, voisin du Canada, et de prélever des contributions sur les territoires plus éloignés.

Plusieurs causes contribuèrent à faire échouer l'entreprise des Français contre la Nouvelle-York.

D'abord d'interminables retards dans l'équipement des deux frégates armées pour cette expédition ; puis, des tempêtes et des vents contraires sur l'océan, qui prolongèrent tellement la durée de la traversée, que la saison fut jugée trop avancée, à l'arrivée des vaisseaux, pour songer à mettre en marche l'armée de terre.

L'affreux massacre de Lachine, la présence des Iroquois sur la frontière, la nécessité de protéger la colonie contre une nouvelle irruption de ces barbares, ainsi que d'autres causes firent ajourner à d'autres temps le projet criminel du grand monarque. New-York fut laissé à sa destinée.

Le massacre de Glencoe, 1692.

Le mode sommaire prescrit par Louis XIV pour se débarrasser de voisins incommodes, en 1689, produisit ses fruits quelques années plus tard, en 1692. Un souverain voisin sut même renchérir sur son procédé.

Guillaume d'Orange, appelé en 1688 au trône des Stuart, avait lui aussi de mauvais voisins, des sujets incommodes. D'abord les Irlandais : son armée les eût bientôt mis à la raison.

Il avait encore dans son royaume d'autres voisins — des sujets encore plus incommodes et tout aussi impraticables : les montagnards d'Ecosse.

Au sein des ravins et des sombres vallées de la Calédonie, vivait depuis plusieurs siècles un peuple qui n'avait rien de commun avec les populations environnantes. Pauvres, illettrés, vindicatifs, mais athlétiques et endurcis à la fatigue et au combat, les montagnards d'Ecosse, impatients de tout frein, avaient en partage un sol ingrat, presque stérile. Ils ensemençaient d'avoine quelques rares arpents de terre, vivaient de chasse, de pêche, etc. De petits chevaux nommés *shelties*, quelques maigres brebis, de grands bœufs encore plus sauvages que leurs maîtres, tel était le patrimoine, les ressources que les clans d'Ecosse ou tribus se transmettaient de génération en génération. Une noble qualité sociale, cependant, était encore vivace parmi ces farouches habitants des bruyères : une hospitalité large et affectueuse.

Le fier *highlander* ne ressemblait nullement au paisible habitant des plaines, immiscé dans le commerce et l'agriculture.

Il en résultait des rixes fréquentes entre les deux classes qui habitaient ce pittoresque pays, — un état de guerre presque chronique.

Il y avait de plus entre les divers clans des rancunes inextinguibles. Ainsi les Campbell et les MacDonald étaient d'ordinaire à couteaux tirés, avec le grand MacCallum More (le duc d'Argyle). Les MacLeod, les MacPherson, les MacNeil, les MacGregor avaient aussi chacun leur sujet de guerre ; des *vendetta* de famille dignes de la Corse se transmettaient religieusement parmi ces farouches populations qui ne connaissaient d'autre loi que celle du plus fort, d'autre arbitre que la claymore.

Les Ecossais des plaines — *lowlanders* — étaient presque tous presbytériens, tandis que leurs fiers voisins des montagnes, s'ils professaient un culte quelconque, se disaient catholiques romains.

Les belliqueux "fils du brouillard" ou *children of the mist*, comme on les nommait, se distinguaient aussi des *lowlanders*, ou habitants des plaines, par leurs habitudes de déprédations.

Sur le chapitre du bien d'autrui, leurs idées étaient passablement communistes : les troupeaux, les récoltes, les denrées même des *lowlanders* et des *sassenachs* ou Anglais d'au-delà de la Tweed, voilà sur quoi ils comptaient pour suppléer à ce qu'une avare nature avait refusé à leur sol comme moyen de subsistance.

Rob Roy, un montagnard type immortalisé par Walter Scott, résumait en deux lignes leur *credo* social :

> " They should take who have the power,
> " And they should keep who can."

Rien d'étonnant si l'on se plaignait d'eux comme voisins.

Guillaume de Hollande, tout grand capitaine qu'il était, voyant qu'il lui était presque impossible d'atteindre les repaires de ces intraitables populations, conçut l'idée de se prévaloir de leur misère et d'acheter leur fidélité avec de l'or britannique. Douze à quinze mille louis eussent suffi. Ce projet échoua. Macaulay ajoute : "Avec un peu d'or on eût pu épargner des flots de sang."

Trois grands seigneurs se disputaient la préséance en Ecosse, le duc d'Argyle (MacCallum More), le comte de Breadalbane, son cousin, et sir John Dalrymple, mieux connu sous le nom de *Master of Stair*.

C'est surtout la sinistre influence de cet habile homme d'Etat qui est responsable de l'affreuse boucherie que nous allons décrire.

Dans le but de pacifier les *highlands*, le roi d'Angleterre lança d'Edimbourg, une proclamation dans laquelle il ordonnait à ses sujets écossais de se soumettre, promettant amnistie entière aux rebelles qui prêteraient serment de fidélité jusqu'au 31 décembre 1691 inclusivement, et dans laquelle il dénonçait à la vindicte des lois comme traîtres et rebelles ceux qui refuseraient ou négligeraient de se soumettre à cette injonction.

Les préparatifs militaires qui accompagnaient cette proclamation alarmèrent les clans ; tous ou presque tous se hâtèrent de donner leur adhésion avant le terme fixé ; tous, excepté le clan des MacDonald de Glencoe. La fierté du chef de ce clan, MacIan, lui fit ajourner à la dernière heure ce qu'il eût dû faire tout d'abord.

MacIan remit donc au 31 décembre 1691, son voyage pour se faire assermenter, lui et ses vassaux. Quand il se présenta au fort William et demanda qu'on lui fit prêter le serment requis, il découvrit à sa surprise que l'officier de ce poste, le major Hill, n'était pas magistrat, et qu'il lui faudrait aller à Inverary pour être assermenté.

On était en plein hiver ; les routes étaient encombrées de neige ; le trajet dura six jours. Muni d'une lettre de recommandation du major Hill, il se présenta devant le shérif d'Argylshire, le 6 janvier, 1692. Le shérif hésita longtemps, alléguant que ses pouvoirs étaient limités par les termes de la proclamation royale, qu'il n'osait assermenter un rebelle qui n'avait jugé à propos de se soumettre qu'après l'expiration du terme fixé par la proclamation. Enfin, le shérif se rendit aux vives instances de MacIan, et l'assermenta. Il lui remit, pour présentation au conseil d'Edimbourg, un certificat spécial expliquant le retard.

Le bruit que MacIan ne s'était pas soumis dans le temps voulu parvint bientôt aux oreilles des trois grands seigneurs d'Ecosse, alors à la cour du roi Guillaume : Argyle, Breadalbane et Stair, tous trois hostiles aux MacDonald.

Ils en ressentirent une secrète et sinistre joie. Enfin, ils avaient donc une excellente occasion de se venger de leurs mortels ennemis, les MacDonald de Glencoe !

En anéantissant ce repaire de brigands, Stair aurait eu sus la satisfaction et la gloire d'inaugurer toute une révolution sociale en Ecosse. Macaulay, l'habile panégyriste de Guillaume III, a soin de mettre tout l'odieux de ce complot à la charge de ses ministres et de ses conseillers ; puis, il en prend occasion pour rappeler une série d'atrocités com. mises par les MacDonald. Il en est qui semblent à peine croyables.

L'histoire du clan, ajoute-t-il, malgré des exagérations et des légendes, était un tissu de massacres et d'assassinats. On répétait que les MacDonald, de Glengary, pour quelque affront qu'ils avaient subi du peuple de Culloden, en cernèrent l'église un dimanche, et, après en avoir fermé les portes, brûlèrent vifs tous les paroissiens qui s'y trouvaient assemblés. Pendant l'incendie, le musicien attitré de ces meurtriers imitait par dérision, sur sa cornemuse, les cris de désespoir des victimes. Un parti de MacGregor, ayant coupé la tête à un ennemi, lui remplirent la bouche de pain et de fromage, déposèrent cette tête sanglante, sur une table en face de la sœur de la victime, et eurent la joie sauvage de voir cette pauvre femme perdre l'esprit, par l'horreur que lui causa ce sanglant spectacle.

On porta ensuite ce hideux trophée en triomphe au chef. Le clan se réunit dans une ancienne église ; chacun porta la main sur le crâne de la personne assassinée, et jura de

protéger les assassins. Les habitants d'Eigg auraient capturé quelques MacLeod, puis, après les avoir liés pieds et poings, les auraient lâchés à la dérive dans une pirogue, pour devenir le jouet des flots ou périr de faim

Les MacLeod se seraient vengés en renfermant la population d'Eigg en une caverne, et en allumant à l'entrée un brasier qui consuma hommes, femmes et enfants.

Pour avoir divulgué les auteurs d'un crime, un homme fut lié à un arbre, puis poignardé ; le vieux chef du clan lui aurait donné le premier coup de poignard. La foule aurait ensuite suivi l'exemple du chef, chacun lui enfonçant son poignard dans le corps.

Le *Master of Stair* en était arrivé à la conclusion qu'il fallait traiter comme des bêtes fauves ce ramas de bandits. Homme de lettres, homme d'Etat, profond jurisconsulte, il ne fut pas embarrassé de puiser dans l'histoire des précédents pour justifier ses actes.

Stair haïssait les clans, moins parce qu'ils étaient partisans de la dynastie déçue — les Stuart — que parce qu'il les considérait comme les ennemis irréconciliables de la loi, du commerce, de l'industrie.

La destruction, non seulement des MacDonald, mais de bien d'autres clans qui ne valaient pas mieux, signifiait la perte d'au-delà de 6,000 personnes.

On a de Stair une lettre contenant ses instructions aux troupes chargées de la triste mission dont il sera question plus tard ; cette lettre est d'un calme et d'une concision terribles : " Vos troupes, y est-il dit, ruineront en entier le pays de Lochaber, les terres de Lochiel, de Keppoch, de Glengarry, de Glencoe. Vous serez revêtus de pouvoirs suffisamment étendus. J'espère que les soldats n'embarrasseront pas le gouvernement de prisonniers "

A peine cette sanguinaire missive eut-elle été expédiée, que la nouvelle se répandit à Londres que tous les clans, hors celui de MacDonald de Glencoe, avaient fait leur soumission au roi ; désappointement pour Stair.

Restait encore néanmoins un clan en révolte ; mais un obstacle s'opposait à la froide vengeance de Stair. MacIan, le chef des MacDonald, avait réellement prêté le serment voulu, bien que subséquemment au terme fixé par la proclamation royale.

Par une ténébreuse intrigue ourdie probablement par Stair, le certificat du shérif d'Argyle constatant la prestation du serment fut supprimé ; s'il fut communiqué privément au père du *Master of Stair*, président du conseil d'Edimbourg, il ne fut jamais soumis officiellement au conseil.

Stair, Breadalbane, Argyle ayant, dit Macaulay, comploté la perte des MacDonald, ils n'avaient plus qu'à remplir la formalité de s'abriter derrière la sanction royale.

Il fallait donc avoir un ordre signé du roi Guillaume. On avait fait au roi des peintures si sombres de ces montagnards, que le prince anglais, déjà prévenu contre eux, se persuada facilement — s'il y réfléchit du tout — que c'était une bonne occasion de mettre un terme aux déprédations dont tant de personnes se plaignaient.

Guillaume signa le fatal warrant. " Il signa, dit Burnet, mais sans lire l'ordre qu'on lui présenta." Il était conçu comme suit : " Quant à MacIan de Glencoe et cette tribu, si l'on peut la séparer clairement des autres montagnards, il serait convenable, dans l'intérêt de la loi, d'extirper ce ramassis de bandits ?

Je vous ferai grâce des nombreux motifs invoqués pour atténuer cette atroce sentence, que Macaulay prête à son héros Guillaume III, afin de le laver de ce crime odieux.

Macaulay, comme d'ordinaire, abonde en raisons spécieuses sinon convaincantes, et fournit un plaidoyer fort brillant, plein d'éloquence.

Mais hâtons-nous d'en venir à la catastrophe.

Si l'on eût agi ouvertement et employé la main armée pour détruire les MacDonald, le mode eût au moins trouvé des apologistes ; l'histoire avait des précédents tout prêts. Mais c'est précisément ce qu'il n'eût pas été sage d'entreprendre. La force était impuissante contre ces rapaces renards des highlands blottis dans leurs inaccessibles tanières. On eut donc recours à la ruse, à la trahison.

Le 1er février 1692, cent vingt troupiers du régiment d'Argyle, commandés par un capitaine Campbell et un lieutenant Lindsay, se dirigèrent sur Glencoe.

Lindsay était bien dans son rôle : un front d'airain, une hypocrisie consommée, un cœur inaccessible à la pitié, l'avaient désigné à l'autorité.

Ses relations de famille avec MacIan lui avaient donné de rares facilités pour s'introduire parmi les MacDonald : sa nièce avait épousé Alexandre, le fils du grand chef.

L'arrivée des habits rouges avait d'abord inspiré de l'alarme, que le lieutenant Lindsay dissipa en affirmant que les troupes n'étaient stationnées dans les environs que pour y prendre leurs quartiers d'hiver. On les reçut à bras ouverts ; on l'hébergea lui et sa troupe dans le hameau.

Les MacDonald, avec cette hospitalité proverbiale qui distingue les clans d'Ecosse, mirent leurs chaumières aussi bien que leurs provisions de bouche à la disposition des troupes anglaises ; les officiers étaient cordialement reçus comme hôtes, admis sous le toit domestique des chefs, partageant avec eux les joies, la vie intime de famille. Les longues soirées d'hiver s'écoulaient agréablement au coin du feu de tourbe. On s'y livrait aux amusements du temps. La partie de cartes même n'était pas oubliée, dit Macaulay.

La perfidie poursuivait sa course tortueuse. Le capitaine Campbell montrait une affection particulière pour la nièce du chef, ainsi que pour son mari. Chaque matin il allait chez eux réclamer le traditionnel coup d'appétit — un verre d'eau-de-vie de France — don peut-être du dernier des Stuart. Ses relations lui fournirent les moyens de tout voir, de bien épier les sentiers de la forêt qui pourraient faciliter la fuite des victimes, lorsque le signal du massacre serait donné.

Il faisait rapport de jour en jour à son chef, le lieutenant-colonel Hamilton, qui devait plus tard le rejoindre et lui prêter main forte à la tête d'un détachement de 400 soldats, choisis à dessein dans le clan Campbell, les ennemis mortels des MacDonald.

Hamilton avait fixé la date de la boucherie au 13 février, à cinq heures avant le jour. A cinq heures précises, ce 13 février, le capitaine Campbell avec ses 120 séides devait égorger tous les Macdonald de Glencoe âgés de moins de soixante-dix ans, hommes, femmes et enfants.

La veille, Campbell et Lindsay avaient soupé et joué une partie de cartes chez ceux qu'ils avaient mission de massacrer quelques heures plus tard.

L'histoire raconte que pendant cette nuit d'horreur les soldats se lamentaient et murmuraient. "Rencontrer les MacDonald sur le champ de bataille, c'est bien ! s'écrie un soldat, mais les surprendre et les égorger dans leurs lits, cela me répugne." "Notre devoir est d'obéir, lui répond un camarade ; s'il y a mal en ceci, c'est à nos chefs à en porter la responsabilité."

A cinq heures du matin, Hamilton, retardé par l'état des routes, n'était pas encore arrivé ; les ordres de Campbell étaient péremptoires, et la boucherie commença.

Inverrigen, qui hébergeait Campbell, et neuf autres MacDonald furent pris à l'improviste, liés et assassinés. Un enfant de douze ans, enlaçant de ses bras les genoux de Campbell, demanda en sanglotant qu'on l'épargnât. Campbell allait fléchir, mais une brute ayant nom Drummond brûla la cervelle à l'enfant.

Un chef du nom d'Auchintriater, qui s'était levé de bonne heure ce matin-là, et qui était assis avec sa famille composée de huit personnes autour de son feu, essuya une décharge de mousqueterie qui l'abattit avec sept de ses enfants ; son frère s'évada et se cacha dans la forêt.

Lindsay étant allé frapper amicalement à la porte du grand chef MacIan, ce dernier, sans rien soupçonner, lui ouvrit la porte et reçut une balle dans la tête. Ses deux serviteurs furent égorgés, et sa vieille épouse, alors vêtue avec la rude magnificence due à son rang, se vit dépouillée et assaillie par la soldatesque effrénée. Un troupier, tenté par une bague qu'elle avait au doigt, et ne pouvant la lui enlever, lui déchira la chair avec ses dents. Elle expira le lendemain.

Bien que le guet-apens eût été préparé avec une habileté consommée, l'arrivée tardive du lieutenant-colonel Hamilton et de ses 400 soldats, et surtout l'erreur capitale des égorgeurs, qui s'en remirent à leurs armes à feu, au lieu d'employer le poignard, qui fait son œuvre sans bruit, firent manquer en grande partie le sanguinaire complot.

Les habitants de cinquante chaumières, alarmés par les décharges de mousqueterie, avaient pris les sentiers glacés des montagnes. Le fils du chef MacIan, éveillé par ses fidèles serviteurs, au moment même où vingt soldats allaient le cerner, s'évada.

On compta à peu près trente cadavres, y compris ceux de deux femmes. Ce qui fit frissonner d'horreur les bouchers mêmes, ce fut la main d'un petit enfant que l'on ramassa, tranchée sans doute dans le tumulte.

Un seul MacDonald avait survécu ; mais, comme il était âgé de plus de soixante-dix ans, on avait cru que son grand âge le protégerait ; Hamilton le massacra froidement.

On mit le feu au hameau ; puis les troupes se mirent en marche, conduisant avec elles des troupeaux de moutons, des chèvres, neuf cents bœufs et vaches, et deux cents petits chevaux ou ponies écossais.

Combien de fuyards trouvèrent la mort dans les neiges des montagnes ?

Combien de pauvres mères avec leurs enfants à la mamelle blanchirent la plaine de leurs os ou servirent de pâture aux oiseaux de proie ? Qui le saura ?

Après le départ des soldats, plusieurs des survivants revinrent contempler les cendres et les décombres de leurs demeures, et donner la sépulture aux cadavres de leurs proches.

La tradition raconte que le barde du clan escalada un rocher voisin du lieu du sinistre, et de ce point élevé, exhala ses poignantes lamentations sur ses frères égorgés et sur leurs demeures incendiées.

Quatre-vingts ans plus tard, le peuple de cette morne vallée de Glencoe, répétait encore ce lai funèbre.

Voilà une des pages les plus sombres des annales de la Grande-Bretagne ; et, si l'odieux de cette hécatombe doit retomber surtout sur le *Master of Stair*, le comte de Breadalbane et le duc d'Argyle, est-ce que la mémoire du souverain anglais Guillaume III, tout illustre capitaine qu'il a été, est exempte de souillure ?

Avant de signer l'ordre fatal, n'eût-il pas dû se renseigner et du mode que l'on prendrait pour "extirper les bandits" dont on avait à se plaindre, et du nombre des coupables ?

La dispersion des Acadiens — 1755.

Voilà un problème d'histoire bien digne assurément de fixer l'attention de cette Société, mais dont la solution finale, selon nous, devra être ajournée jusqu'au moment où nos archives pourront s'enrichir des documents que l'historien Parkman a eu l'inappréciable avantage de consulter à l'étranger, et qui forment la base de son brillant récit.[1]

Le travail sérieux le plus récent sur cette question est celui de M. Parkman. Nous tâcherons de l'analyser, en y mêlant nos propres commentaires, et sans nous croire tenu d'accepter toutes ses conclusions.

Il en est peu parmi nous qui ignorent les détails de la dispersion des Acadiens. Ce qui, selon moi, est moins connu, ce sont les circonstances qui la précédèrent.

La proscription par voies de fait, ou la suppression des faibles nationalités par la dispersion, n'était pas, comme je viens de le faire voir, un fait inouï dans les annales de la France et de l'Angleterre. Le duel à mort pour la possession de la partie nord de ce continent, qui se continua près d'un siècle entre ces deux puissances, faisait pressentir que l'extermination des premiers habitants du sol, d'abord, puis l'anéantissement de colonies entières, deviendraient aux yeux des souverains des deux pays des éventualités fort possibles, désirables même. Point important à constater.

Ce sont donc les causes et les circonstances qui inspirèrent ce lugubre coup de théâtre, que je me propose d'exposer succinctement en ce travail. Je laisse à dessein de nombreuses lacunes à combler, un champ vaste que mon savant collègue, M. Casgrain[2] saura exploiter avec son habileté bien connue.

" Le conflit en Acadie, dit Parkman, possède un sombre intérêt, puisqu'il se termina par une catastrophe que la prose et la poésie ont commémorée, mais dont les causes ont été incomprises."

L'Acadie, c'est-à-dire, la péninsule de la Nouvelle-Ecosse avec l'addition, selon la prétention des Anglais, de ce que constitue présentement le Nouveau-Brunswick, fut conquise par le général Nicholson, en 1710, et formellement cédée par la France à la couronne anglaise, trois années plus tard, par le traité d'Utrecht.

Par ce traité "il fut expressément stipulé, que ceux des habitants français, qui désirent y demeurer et d'être sujets du royaume de la Grande-Bretagne, devront avoir la libre jouissance de leur religion, selon le rite de l'Eglise romaine, en autant que les lois de la Grande-Bretagne le permettent," mais que ceux qui désireraient émigrer, pourraient le faire avec leurs effets, pourvu qu'ils émigrassent dans l'année. On prétend même que la reine Anne aurait étendu indéfiniment cette période.

Peu de colons se prévalurent de ce droit d'émigrer dans l'année, et, ce terme expiré, ceux qui restaient furent requis de prêter serment d'allégeance au roi George II. Il n'est pas douteux, ajoute Parkman, qu'avec un peu de temps, ils se fussent soumis, si on ne les

---

[1] *Montcalm and Wolfe*. Boston, 1884.

[2] M. l'abbé H. R. Casgrain devait traiter un autre côté du sujet, à la même séance, dans son intéressante étude intitulée : *Un pèlerinage au pays d'Evangéline.*

eût pas troublés ; mais les autorités françaises du Canada et du Cap-Breton firent de leur mieux pour les en empêcher, et employèrent des agents pour entretenir leurs sentiments d'hostilité contre l'Angleterre.

Les commandants anglais, à Annapolis, eurent plus d'une fois raison de soupçonner que les attaques dirigées contre eux par les sauvages, étaient inspirées par les Français. Ce ne fut que dix-sept ans après le traité que les Acadiens se déterminèrent à prêter le serment, sous des réserves qui le rendaient presque illusoire. Enfin, vers 1730, la plupart des habitants, ne sachant écrire, apposaient leur croix à un serment[1] qui reconnaissait George II, souverain de l'Acadie, lui promettant fidélité et obéissance. La tranquillité régna jusqu'en 1745. La guerre éclata cette année-là. Une partie des Acadiens restèrent neutres, tandis que d'autres prirent les armes contre les Anglais, et que plusieurs fournirent aux ennemis de ces derniers des renseignements et des provisions. La puissance de l'Angleterre en Acadie, défendue seulement jusque alors par une faible garnison à Annapolis et un détachement encore plus faible à Canceau, s'accrut vers ce temps d'une manière notable. Louisbourg, pris par les Anglais pendant la guerre, avait été restitué par un traité. Les Français se préparèrent de suite à convertir cette ville en une redoutable station navale et militaire.

Le cabinet anglais, pour contrecarrer cette mesure, se mit à l'œuvre et créa une autre station.

On choisit le havre de Chibouctou, sur la plage sud de l'Acadie.

En juin 1749, une flotte de transports anglais, y jeta l'ancre, chargée d'au moins 2,500 immigrants, des ouvriers, des gens de métier, des laboureurs, des soldats, des matelots, des officiers licenciés à la clôture de la guerre et séduits par les offres de terres que leur faisait le gouvernement anglais dans le nouveau monde. C'était une colonie créée par le roi lui-même. Edward Cornwallis, oncle de lord Cornwallis, qui servit plus tard en Amérique, fut nommé gouverneur et commandant en chef de la colonie. On assigna aux colons des lots de terre ; on traça des rues ; on bâtit ; puis, on entoura le tout de palissades, et avant l'hiver on eût pu voir la ci-devant garnison anglaise de Louisbourg monter la garde autour de ces remparts improvisés en bois. En 1752, la nouvelle colonie avait atteint le chiffre de 4,000 âmes et plus. Ainsi naquit la florissante capitale de la Nouvelle-Ecosse — Halifax. En comptant la faible garnison d'Annapolis et les détachements des petits forts, pour surveiller les Acadiens et les sauvages, Halifax représentait la puissance entière de l'Angleterre dans la péninsule acadienne.

Les Français, toujours chagrins de la perte de l'Acadie, étaient décidés à la reconquérir soit par la force, soit par la diplomatie. La fondation d'Halifax indiquait que ce ne serait pas chose facile, et leur faisait craindre également pour Louisbourg. Il y avait pour la France un point qui ne souffrait pas de contestation. Bien qu'un grand nombre d'Acadiens fussent nés sous le pavillon anglais, depuis 1710, il fallait tâcher de les retenir français dans leurs affections, et leur mettre dans l'esprit qu'ils étaient encore sujets français.

En 1748, on en fixait le chiffre à 8,850 communiants, soit de 12,000 à 13,000 âmes.

[1] Voici la formule du serment : "Je promets et jure sincèrement, en Foi de Chrétien, que je serai entièrement fidèle et obéirai vraiement à Sa Majesté le roy George Second, que je reconnais pour le souverain seigneur de l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse ; ainsi Dieu me soit en aide."

L'émigration en 1752 les avait réduits à 9,000 environ. L'Acadie était divisée en six paroisses : d'abord Annapolis, la plus considérable ; les autres centres étaient Grand-Pré, sur le bassin des Mines ; Pisiquid, maintenant Windsor, et Cobequid, maintenant Truro. Leurs prêtres étaient des missionnaires dépendant du diocèse de Québec. C'étaient aussi leurs magistrats. Ainsi régis au spirituel et au temporel par des sujets français, et français par le cœur, ils représentaient dans cette province anglaise une organisation constamment en désaccord avec elle.

Bien que, par le douzième article du traité d'Utrecht, la France eût solennellement déclaré les Acadiens sujets anglais, le gouvernement français intriguait constamment pour les convertir en ennemis de la puissance anglaise.

L'historien Parkman trouve la preuve de tout cela dans la masse de documents officiels qu'il est allé consulter en France, en Angleterre et dans la Nouvelle-Esosse ; malheureusement ces documents n'existent pas au Canada.

Ce n'est pas que les Acadiens eussent à se plaindre du traitement qu'ils avaient à subir des Anglais. Bien au contraire, la foi des traités avait été respectée. Il est vrai que, de temps à autres, on arrêtait leurs missionnaires, quand ils s'oubliaient jusqu'au point de soulever les populations contre le gouvernement britannique, et qu'on les forçait sous peine de l'exil, de ne rien faire pour nuire aux intérêts du souverain anglais ; le conseil d'Halifax les admonestait et les congédiait.

On était en 1749 ; une seconde génération avait vu le jour ; Halifax venait d'être fondée.

Le gouverneur Cornwallis ne se contenta pas de la formule de l'ancien serment de fidélité et d'obéissance ; car les Acadiens répétaient que l'ancien gouverneur de la province — Phillips — leur avait donné l'assurance que l'on ne les forcerait pas à prendre les armes contre les Français ou les sauvages.

Il est vrai qu'on n'exigea pas d'eux ce service militaire ; que virtuellement ils seraient demeurés neutres, si plusieurs d'entre eux, oublieux de leur serment, ne se fussent joints aux partis de guerre des Français. Ceci induisit Cornwallis à exiger une formule de serment aussi complète que celle que signaient les autres sujets anglais,

De là, grande consternation parmi les Acadiens, qui envoyèrent des délégués à Halifax, mais sans résultat satisfaisant ; ils s'inspiraient en ceci de conseils qui leur venaient de l'étranger.

Boishébert, par l'entremise des missionnaires, les exhorta fortement à refuser de prêter aucun serment d'allégeance formelle au roi de la Grande-Bretagne, les engageant à émigrer à l'île Saint-Jean et autres îles françaises voisines. Louis XV était tenu au courant de tout ce qui se passait, et encourageait en sous main les Acadiens à molester les Anglais, afin de dégoûter ces derniers de leur nouvelle fondation — Halifax.

L'abbé LeLoutre se distingua par ses efforts contre le gouvernement britannique : il prêchait aux Acadiens fidélité à la France, et, au cas de refus, il menaçait les colons de lâcher sur eux ses féroces néophytes, les Micmacs. Tout cependant, à son dire, devait se faire dans l'ombre, afin de ne pas compromettre le gouvernement français.

Cornwallis,[1] irrité de ces menées, écrivit à l'évêque de Québec, se plaignant amèrement de la conduite de ses missionnaires. Il l'informa de plus, que, si cet ordre de choses continuait, les missionnaires en défaut seraient jugés et punis sévèrement.

[1] *Cornwallis to the Bishop of Quebec*, 1 December, 1749.

Les choses continuant d'aller de mal en pis; un malheureux incident vint encore aigrir les esprits: ce fut l'assassinat, par les Micmacs, alliés des Français, d'un officier anglais de distinction, le capitaine Edward Howe, au moment où, sous la protection d'un drapeau blanc, il s'avançait vers les Français comme parlementaire.

Puis, vint la discussion, à Paris, de la question des limites du Canada, entre le roi de France et le roi d'Angleterre. Après trois années de débats, les commissaires nommés par les deux couronnes ne purent en venir à aucune solution satisfaisante.

Le traité d'Utrecht donnait, il est vrai, l'Acadie à l'Angleterre ; mais en quoi consistait l'Acadie ?

Un grand nombre d'Acadiens, dociles aux conseils des Français, s'étaient retirés au fort Beauséjour, où flottait le drapeau de la France ; d'autres avaient émigré aux possessions françaises avoisinantes : le Cap-Breton, l'île Saint-Jean, à proximité suffisante pour prendre part à un moment donné, à l'invasion de l'Acadie anglaise. Leurs compatriotes qui étaient demeurés sous le pavillon britannique, en comptant les Acadiens des Mines et de la vallée de la rivière Annapolis et de quelques autres établissements moindres, pouvaient fournir un total excédant tant soit peu 9,000 âmes. Ils n'avaient pas à se plaindre de leurs maitres, qui ne les maltraitaient pas dans leurs possessions ; pour ne pas avoir émigré, ils n'étaient pas davantage des loyaux sujets du roi George II.

La nouvelle interprétation du traité d'Utrecht, par la France, lui accordant plus de la moitié de la péninsule acadienne et la presque totalité de la population française, hâta la marche des événements, bien que ce territoire eût été en la possession de l'Angleterre depuis plus de quarante ans.

La France, selon les idées du temps, pouvait en entreprendre la conquête par la voie des armes.

L'Angleterre, de son côté, réclamait beaucoup plus de territoire qu'elle n'en occupait alors.

Du côté de la France, une invasion de l'Acadie était probable.

Le roi de France, qui avait encouragé les pauvres Acadiens à résister à l'Angleterre, était, en honneur, tenu de leur prêter main forte dans leur soulèvement projeté.

La perte de l'Acadie nuisait beaucoup à la puissance et au prestige de la France au Canada. L'Acadie était un trait d'union entre le Canada et la forteresse de Louisbourg ; son sol fertile, sa colonie de laboureurs industrieux, fourniraient en temps de guerre des provisions de bouche aux garnisons et aux troupes françaises ; ses havres serviraient de stations navales pour menacer les colonies anglaises avoisinantes. Chez le militaire anglais, on disait qu'une escadre française chargée de troupes dans la baie de Fundy, serait le signal d'un soulèvement général des Acadiens du bassin des Mines et de la vallée d'Annapolis, aussi bien que des autres populations françaises.

Les chances de réussite d'une telle invasion étaient bonnes. Québec et Louisbourg enverraient des secours aux Acadiens, lesquels avec leurs sauvages alliés seraient en moyen d'opposer une armée supérieure en nombre à celle que Halifax et le petit fort délabré d'Annapolis pourraient réunir pour aider l'Angleterre. Le fort français Beauséjour était une menace perpétuelle pour les Anglais, qui avaient raison de s'alarmer, comme il est facile de s'en convaincre en référant aux lettres échangées entre le gouverneur du Canada, le marquis de Duquesne et le commandant du fort Beauséjour.

Lawrence, le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, était désireux de chasser les colons

français établis en cette province. La France se servait de ces pauvres Acadiens comme de dociles instruments pour pousser ses projets ambitieux, comme des jouets de ses caprices et de sa politique vacillante, sans toutefois leur accorder même un seul régiment comme renforts. Impuissants à servir activement leur ancienne patrie, les Acadiens étaient devenus un embarras permanent pour l'Angleterre.

La prise par Lawrence et Sherley, aidés des milices de la Nouvelle-Angleterre, du fort Beauséjour où commandait de Vergor, et du fort Gaspereau où commandait de Villerai, par Winslow, préludait à l'expulsion complète des Français hors de la péninsule; néanmoins les forces à la disposition de l'Angleterre étaient si faibles, qu'il leur serait impossible de tenir tête aux Acadiens, s'ils se réunissaient tous aux détachements français et aux sauvages; comme ils refusaient de prêter le serment de fidélité, le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse refusait de compter sur eux.

Les Acadiens, bien qu'ils eussent pour habitude de se dire "neutres", n'étaient en réalité que des ennemis campés au cœur d'une province conquise par l'Angleterre.

Le gouverneur Lawrence, enhardi par les succès récents des armes anglaises, à Beauséjour et à Gaspereau, crut le moment favorable pour exiger des Acadiens, sans distinction, un serment de fidélité sans réserve aucune.

Ils refusèrent formellement de le prêter. Le général anglais parait avoir agi de la sorte sur sa propre responsabilité et quant à ce qui s'en suivit, sans les ordres de son souverain.

L'armée, de suite, organisa dans le plus parfait secret, son terrible projet de proscription.

Vendredi, le 5 septembre 1755, se consomma le lugubre drame, sinon avec toutes les circonstances atroces que la poésie et la légende ont trouvé utile d'inventer, du moins dans des conditions lamentables à l'extrême.

Un peu plus de 6,000 hommes, femmes et enfants, perfidement parqués à Grand-Pré et ailleurs, furent déposés sur des vaisseaux, déportés et dispersés dans les colonies anglaises, depuis le Massachusetts jusqu'à à la Géorgie. La proscription dans le nouveau monde, rêvée par Louis XIV, se réalisait sous son petit-fils Louis XV.

Il en est qui cherchèrent refuge jusque sous le pavillon français à Québec, et ce ne furent pas les moins malheureux. Des détachements furent dirigés de la Virginie en Angleterre, en France même.

La Nouvelle-Angleterre avait trouvé le moyen d'assouvir sa haine contre le nom français.

Les cruelles formalités que Louis XIV, en 1689, avait prescrites pour disperser et anéantir la colonie anglaise de la Nouvelle-York, qu'il n'avait pu subjuguer, George II les exécuta sur ses sujets acadiens de la Nouvelle-Ecosse; les pauvres Acadiens avaient commencé par être les instruments de Louis XV, ils finirent par en être les victimes.

Pour les bons et industrieux habitants de Grand-Pré, coupables d'avoir trop aimé une patrie ingrate, il y aura, Messieurs, comme pour bien d'autres nationalités, une renaissance, une réhabilitation devant le tribunal d'une impartiale postérité.

Messieurs, en vous soumettant ce résumé de trois incidents historiques fort connus, je me suis borné à vous signaler les motifs et les circonstances qui les ont inspirés. A vous de les juger.

Vous aurez, ou je me trompe fort, une note de censure à apposer à chacun. Louis

XIV, inspiré par l'intolérance religieuse autant que par la politique, n'échappera pas à la sentence de votre tribunal, bien que les circonstances l'aient empêché de donner suite au projet atroce qu'il avait formé contre la colonie anglaise et hollandaise de la Nouvelle-York.

Vous aurez également à décider du degré de culpabilité du roi George II pour avoir laissé disperser d'une manière si cruelle, en 1755, la colonie française en Acadie, conquise en 1710, — du degré de culpabilité du colonel Lawrence, — et du rôle de la Nouvelle-Angleterre dans ce triste drame.

Mais surtout vous jugerez sévèrement, j'espère, malgré ses éloquents apologistes, le grand prince anglais, Guillaume d'Orange, pour avoir autorisé le hideux massacre de Glencoe, et cela avec une perfidie peu ordinaire.

Puis vous avouerez avec moi, n'est-ce pas ? que les peuples ont dans leurs annales, chacun, des pages sombres qu'ils aimeraient à désavouer.

N.B. — Le lecteur curieux d'approfondir la question de la dispersion des Acadiens, telle que l'a traitée l'historien Frs Parkman, est invité à lire les deux chapitres IV et VIII dans *Montcalm et Wolfe*, vol. I, pp. 90-122 et 234-284.

ra pas à la
r suite au
Nouvelle-

pour avoir
, conquise
elle-Angle-

ogistes, le
assacre de

s annales,

Acadiens,
V et VIII